



---

**Assemblée du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session  
Nairobi, 5–9 juin 2023**

## **Compte rendu de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant les travaux de sa deuxième session**

### **I. Organisation de la session (points 1 à 6 de l'ordre du jour)**

#### **A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)**

1. La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi, du 5 au 9 juin 2023.
2. La session a été ouverte le lundi 5 juin 2023, à 10 h 10, par M. Román Meyer Falcón, Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Les séances plénières de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ont été présidées par M. Meyer Falcón (Mexique), Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et, en son absence, par M. Martin Korsah (Ghana), Vice-Président de l'Assemblée.

#### **B. Déclarations liminaires**

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message vidéo ; M. Li Junhua, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ; M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans un message vidéo ; Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat. Après une prestation musicale donnée par le groupe « Ghetto Classics », qui était parrainée par le Gouvernement belge, des déclarations ont également été prononcées par M. Slumber Tsogwane, Vice-Président du Botswana, s'exprimant au nom de M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Président du Botswana, et M. William Ruto, Président de la République du Kenya. D'autres déclarations liminaires ont été prononcées par M. Johnson Arthur Sakaja, Gouverneur de Nairobi ; Mme Elizabeth Maruma Mrema, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au nom de Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE ; Mme Fatimetou Abdel Malick, Présidente du Conseil régional de Nouakchott et leader d'opinion.
4. Dans son allocution liminaire, M. Meyer Falcón a déclaré que l'Assemblée d'ONU-Habitat offrait l'occasion de promouvoir la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes. Les participants aborderaient notamment les questions concernant l'augmentation de la population mondiale et les tendances récemment observées en matière d'urbanisation, qui montraient, selon les prévisions, que 68 % de la population mondiale vivrait dans les villes d'ici à 2050. Il était indispensable d'agir collectivement pour adopter une approche novatrice face à la croissance urbaine afin d'améliorer les conditions de vie de toutes et de tous les individus, de

les sortir de la pauvreté, de réduire les inégalités et l'exclusion et de favoriser la croissance économique.

5. Mme Bangura a remercié M. Ruto, indiquant que sa présence à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat illustre le partenariat étroit qui existait entre le Kenya et l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'engagement de son pays en faveur des opérations que l'ONU menait en Afrique et dans les pays du Sud. En tant qu'organisation chef de file des Nations Unies pour les questions relatives aux établissements humains et au développement urbain durable, ONU-Habitat faisait porter l'accent sur l'atténuation des changements climatiques et l'établissement de villes respectueuses de l'environnement. C'est ainsi qu'au Kenya, ONU-Habitat appuyait les initiatives publiques visant à mettre en œuvre des mesures en matière de politiques, de législation et de programmes pour que le pays devienne rapidement neutre en carbone, en vue de promouvoir l'utilisation de matériaux de construction adéquats, de technologies vertes et des ressources naturelles locales. ONU-Habitat s'employait également à réduire la pollution, à rendre les espaces publics plus agréables à vivre, à créer des emplois respectueux de l'environnement, à mener des projets de gestion des déchets et à mettre au point des énergies résilientes aux changements climatiques en vue de réduire la pauvreté. L'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) continuait de collaborer avec ONU-Habitat dans le cadre d'initiatives écologiques, notamment la collecte de déchets et les stations de tri pour promouvoir le recyclage des déchets. Nairobi était un pôle mondial des Nations Unies ; l'ONUN était le seul office des Nations Unies dans les pays du Sud qui avait vu augmenter le nombre d'organismes des Nations Unies cherchant à y transférer leur personnel. À cet égard, l'Assemblée générale avait approuvé un programme d'investissements sans précédent sur le complexe de l'ONUN, qui verrait une expansion considérable des installations de conférence, ainsi que leur modernisation. Les projets seraient entrepris en étroite collaboration avec ONU-Habitat et le PNUE. Mme Bangura s'est félicitée de l'appui que les États Membres apportaient en faveur de ces investissements ainsi que de l'ensemble des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Kenya.

6. Le texte du message du Secrétaire général est reproduit à l'annexe III du présent compte rendu.

7. M. Li a affirmé que l'accent mis à la session en cours sur les moyens d'assurer un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif était à la fois pertinent et opportun. Malgré les progrès accomplis et la promesse de ne laisser personne de côté, quelque 670 millions de personnes vivaient toujours dans l'extrême pauvreté, un quart des jeunes n'étaient pas scolarisés, se retrouvaient sans formation ou sans emploi, et un accès sûr à l'eau et aux services d'assainissement n'était toujours pas garanti. C'est pourquoi le Secrétaire général avait invité les dirigeants mondiaux à présenter un plan de sauvetage pour les populations et la planète afin de susciter des activités porteuses de transformation aux niveaux national et mondial, en apportant un appui accru aux pays en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en comblant les déficits de financement.

8. Si les villes jouaient un rôle essentiel dans l'avènement d'un développement durable, l'objectif de construire des villes durables était encore loin d'être atteint. M. Li s'est dit préoccupé par le manque de données nécessaires au suivi de l'objectif de développement durable 11, qui limitait la possibilité de prendre des décisions efficaces. La réalité de l'urbanisation rapide devait être prise en compte pour garantir à toutes et à tous de meilleures conditions de vie. Il était essentiel que le développement urbain durable demeure une priorité du programme d'action multilatérale et des efforts de développement au niveau mondial.

9. M. Kőrösi a souligné que l'Organisation des Nations Unies pilotaient les efforts cruciaux déployés au niveau mondial pour comprendre les causes profondes de crises complexes, mettre en œuvre un programme ambitieux de développement durable et protéger la planète contre le fléau des changements climatiques. ONU-Habitat jouait un rôle essentiel dans tous ces efforts. Les villes étaient à l'épicentre des crises convergentes actuelles, qui étaient amplifiées dans les zones urbaines, en particulier dans les pays en développement. Pour faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables, il fallait recueillir et diffuser des données statistiques complètes. Les gouvernements devaient anticiper la répartition spatiale des populations futures afin d'évaluer les risques liés aux changements climatiques, aux inondations, aux vagues de chaleur et aux épidémies ainsi qu'à l'insécurité alimentaire et aux pénuries d'eau douce. Il fallait d'urgence provoquer un changement des mentalités. Pour assurer une transformation en profondeur et durable, il importait de renforcer l'interface science-politiques, de proposer des solutions fondées sur des données probantes et d'aborder les objectifs de manière globale.

10. Si le succès mitigé des objectifs de développement durable constituait un problème universel, les personnes vivant dans les pays en développement, notamment celles qui se trouvaient dans des situations particulières, étaient les plus touchées. La volonté politique, l'engagement et la solidarité étaient essentiels à cet égard et devaient être accompagnés d'un financement et de mesures. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait démontré que l'on pouvait prendre des mesures radicales et salvatrices lorsque l'humanité était menacée. Il fallait tirer parti de cette dynamique et mobiliser les engagements politiques, notamment en examinant les enseignements tirés des examens nationaux volontaires et en adoptant des politiques novatrices fondées sur des données scientifiques. Le prochain Sommet sur les objectifs de développement durable serait l'occasion d'adopter des solutions audacieuses, y compris dans les zones urbaines, car l'interdépendance des objectifs mondiaux était essentielle pour libérer le potentiel, optimiser pleinement les ressources et obtenir des résultats probants.

11. Dans son allocution, Mme Sharif a déclaré que le monde faisait face à de multiples crises interdépendantes. La pandémie de COVID-19 avait accru les inégalités et alimenté les conflits dans le monde entier, alors que l'humanité se heurtait à une triple crise planétaire. L'Accord de Paris et les objectifs relatifs au climat ne pourraient être atteints que si les États Membres accordaient la priorité à l'urbanisation durable en tant que base du développement durable. La participation des ministres du logement et de l'urbanisme à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était bénéfique dans le cadre des efforts visant à donner la priorité à une transition juste des villes et des communautés pour les générations futures. Les phénomènes climatiques extrêmes, les conflits, les catastrophes naturelles, les pandémies mondiales et la crise du coût de la vie avaient surtout été ressentis dans les villes. Les inégalités multidimensionnelles avaient continué à se creuser, fragilisant le contrat social sur lequel reposaient les sociétés. L'offre de logements convenables et l'urbanisation pouvaient contribuer à améliorer la qualité de vie et une meilleure planification et organisation dans ces domaines pourrait permettre à un plus grand nombre de personnes de sortir de la pauvreté. La dépendance excessive à l'égard du carbone et de la consommation n'était pas seulement gravement préjudiciable à la planète, elle laissait également des milliards de personnes dans des conditions de logement insalubres, en augmentant sans cesse le nombre de sans-abri.

12. Seule une action multilatérale pouvait avoir un effet transformateur sur le terrain. ONU-Habitat avait suivi les conseils donnés par les États Membres lors de la Réunion de haut niveau consacrée à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin de définir les priorités d'ONU-Habitat dans son plan stratégique pour la période 2020–2023 et se félicitait des contributions apportées dans le cadre des tables rondes ministérielles du Forum urbain mondial et de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il fallait mettre en œuvre des approches et des politiques pragmatiques pour que les villes et les pays puissent atteindre l'objectif zéro déchets et la neutralité carbone ainsi que pour financer la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres devaient privilégier la coopération nationale et locale et se fonder sur les droits humains et la Charte des Nations Unies pour instaurer une urbanisation durable.

13. M. Tsogwane a souligné que le thème de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat était approprié puisqu'il insistait sur la nécessité de resserrer la solidarité mondiale pour relever des défis tels que l'urbanisation rapide, les changements climatiques, les conflits et les crises financières. Il fallait adopter une action concertée associant les organismes régionaux et internationaux, les gouvernements, les décideurs politiques, les organisations de la société civile et les chefs religieux et communautaires pour construire et renforcer la résilience face à ces défis. Les générations futures devaient être inspirées pour assurer une prospérité fondée sur les valeurs de la cohésion sociale et sur le principe consistant à ne laisser personne de côté.

14. L'Assemblée d'ONU-Habitat devait saisir les occasions offertes par la transition urbaine. La pénurie de logements, l'expansion des établissements informels et l'insuffisance des infrastructures dans des domaines tels que l'énergie, la santé, les transports, l'eau et l'assainissement, exacerbées par l'absence de planification et de gouvernance, mettaient en évidence l'échec des politiques suivies, qui compromettaient les engagements pris par les États Membres dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes. L'urbanisation durable devait aller de pair avec la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de la vie, faute de quoi ce n'était pas seulement le développement économique, mais aussi la paix et la sécurité qui pourraient être mis en péril. De nombreux gouvernements peinaient à faire face aux attentes croissantes des citoyens, ce qui avait engendré des frustrations, en particulier chez les jeunes. Une urbanisation bien gérée et bien planifiée, garantissant un développement durable, pourrait contribuer à les atténuer. ONU-Habitat jouait un rôle fondamental dans la promotion de villes résilientes, sûres et prospères à l'échelle mondiale, et devrait travailler en étroite collaboration avec

les États d’Afrique australe pour faire connaître le concept de villes résilientes et durables et l’améliorer. La planification et le développement de ces villes devraient reposer sur des partenariats solides avec les parties prenantes, y compris le secteur privé, à l’intérieur comme à l’extérieur de la région de l’Afrique australe. Pour conclure, l’intervenant a exhorté ONU-Habitat à renforcer la coopération régionale et sous-régionale avec d’autres organisations internationales afin de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, en particulier en Afrique. Les communautés économiques régionales, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine, pourraient être utilisées pour promouvoir l’urbanisation durable.

15. Dans sa déclaration, M. Ruto, souhaitant la bienvenue aux participant(e)s au Kenya, a indiqué que la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde avaient été ébranlés par divers défis d’une ampleur sans précédent : une pandémie dévastatrice, une crise économique implacable provoquée par des tensions géopolitiques et la triple crise planétaire de la pollution, de la perte de biodiversité et des changements climatiques. Le nombre de personnes vivant dans des zones urbaines allait augmenter dans les années à venir, surtout dans les pays du Sud, en raison notamment de bouleversements sociaux, économiques et politiques. Puisque la production et la consommation mondiales allaient augmenter du fait de l’accroissement de la population et de l’urbanisation croissante, il fallait améliorer l’efficacité et la durabilité pour éviter que la planète ne puisse plus abriter la vie. La session de l’Assemblée d’ONU-Habitat était l’occasion pour la communauté mondiale de débattre des progrès réalisés en vue d’assurer la durabilité alors que la population mondiale approchait les 10 milliards d’habitants et de s’attaquer au lien entre la forte demande de biens essentiels et la pression exercée sur les ressources et l’environnement.

16. Le respect du droit fondamental à un logement convenable était essentiel pour une urbanisation durable. Le manque de financement abordable était un obstacle majeur, non seulement à l’urbanisation durable, mais aussi au développement durable en général. Il fallait donc s’attaquer aux pratiques discriminatoires au sein du système de financement du développement urbain. L’intervenant a rappelé qu’il fallait d’urgence renforcer ONU-Habitat et améliorer sa capacité d’aider les États Membres à faire progresser l’urbanisation durable et le développement des établissements humains.

17. Le sommet inaugural sur l’action climatique en Afrique, qui se tiendrait à Nairobi du 4 au 6 septembre 2023, permettrait aux pays africains de parvenir à une position commune en vue de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L’intervenant a exprimé l’espoir qu’un cadre serait adopté lors de cette session, qui permettrait au Sud et au Nord de travailler en partenariat afin de trouver une solution gagnant-gagnant à la crise climatique. Avec des investissements suffisants, l’Afrique pourrait jouer un rôle crucial dans la décarbonation de la fabrication et de l’industrialisation et dans la promotion d’une croissance verte.

18. M. Sakaja, souhaitant la bienvenue aux participantes et aux participants à Nairobi, a déclaré que la deuxième session de l’Assemblée d’ONU-Habitat se tenait à un moment à la fois périlleux et prometteur. Les citoyennes et citoyens avaient désormais compris les dangers des changements climatiques, la vulnérabilité des populations aux phénomènes météorologiques extrêmes et la menace qui pesait sur les systèmes naturels fondamentaux dont les villes dépendaient. Ils avaient également compris qu’il fallait agir sans plus attendre. Il était désormais urgent de déterminer comment améliorer la résilience des villes et de partager les compétences, les données d’expérience et les solutions de financement, afin de garantir la protection des groupes les plus vulnérables et de l’environnement. L’action climatique urbaine était essentielle à cet égard, mais il n’y avait pas de temps à perdre. Plus de la moitié de l’humanité vivait actuellement dans des villes et ce chiffre devrait atteindre les deux tiers d’ici à 2050. Il importait donc de faire en sorte que, d’ici à 2050, des logements abordables et des habitations dignes soient accessibles à tous. Les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ayant ralenti, il était encourageant que l’Assemblée examine comment adapter les objectifs de développement durable aux particularités locales, permettant ainsi d’aligner l’action des pays et des villes sur leur situation propre. Des points d’action concrets à cet égard seraient les bienvenus. En conclusion, l’intervenant a déclaré que, compte tenu de l’urgence et de l’importance des problèmes auquel le monde devait faire face, sa ville était fière d’accueillir des délégations de 193 pays, ainsi que des présidents et d’autres acteurs, en particulier les représentants d’administrations infranationales. Les maires et gouverneurs de quelque 80 villes participeraient à diverses manifestations au cours de la session de l’Assemblée, notamment à un débat sur les villes intelligentes et l’innovation urbaine.

19. Mme Mrema a signalé que l’ouverture de la deuxième session de l’Assemblée d’ONU-Habitat coïncidait avec la Journée mondiale de l’environnement 2023, dont le thème était « Combattre la pollution plastique ». De nombreux efforts étaient déployés à cet égard, comme la tenue de

la deuxième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, qui s'était récemment achevée par l'adoption d'un mandat visant à élaborer un avant-projet d'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique. La communauté mondiale préconisait un accord large, innovant, inclusif et transparent fondé sur la science et garantissant un appui aux pays en développement. Les centres urbains et les administrations locales étaient à l'avant-garde des efforts déployés pour lutter contre le fléau de la pollution plastique, qui exigeaient d'agir sur plusieurs fronts et qui étaient liés à la triple crise planétaire causée par les changements climatiques, la perte de nature et de biodiversité, et la pollution et les déchets.

20. Pour sa part, le PNUE se réjouissait de coopérer étroitement avec ONU-Habitat dans la recherche de solutions plastiques non polluantes et dans le cadre d'un partenariat sur l'action climatique urbaine. Les villes étaient les plus durement touchées par les effets des changements climatiques. Des phénomènes météorologiques extrêmes et à évolution lente avaient compromis les infrastructures urbaines, l'eau et l'assainissement, les systèmes énergétiques et les transports ; les populations urbaines exposées à des températures élevées seraient multipliées par neuf d'ici à 2050 ; 90 % des zones urbaines étaient sujettes aux inondations. L'intervenante a mis l'accent sur quatre domaines qui étaient prioritaires pour la construction de villes respectueuses du climat et résilientes. Premièrement, les pays devaient repenser la façon dont les villes étaient construites. Les engagements pris par le Groupe des Sept sur le refroidissement urbain, les bâtiments durables et les systèmes de transport devaient être salués et mis en œuvre au niveau des villes. Deuxièmement, il fallait investir dans des solutions fondées sur la nature, qui stockaient le carbone, réduisaient la consommation d'énergie et offraient une protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Troisièmement, des innovations axées sur les personnes étaient nécessaires ; le PNUE et ONU-Habitat s'étaient associés dans le cadre de l'initiative « Villes sans déchets » pour combiner la technologie et l'ingéniosité humaine afin de lutter contre la pollution plastique. Quatrièmement, des financements étaient nécessaires pour renforcer l'action environnementale des villes et des administrations. Enfin, l'intervenante a exprimé l'espoir que l'Assemblée fournirait des pistes claires pour guider l'action des administrations, garantissant ainsi que les villes restent des lieux offrant des opportunités et porteurs d'espoir pour les générations futures.

21. Dans sa déclaration, Mme Abdel Malick a indiqué que le moment était venu de redoubler d'efforts pour un avenir durable fondé sur la justice sociale et l'égalité. La réalisation des objectifs de développement durable passerait obligatoirement par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, car les services publics étaient essentiels à la réalisation de plus de la moitié des objectifs. En outre, les administrations régionales et locales avaient une connaissance approfondie de leurs communautés, des problèmes que celles-ci rencontraient et des besoins et préoccupations des populations locales. Elles avaient montré leur détermination à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en adaptant les objectifs aux particularités locales, en mettant en œuvre des politiques innovantes, durables et centrées sur les personnes et en faisant preuve d'initiative et de bonne gouvernance. Les crises mondiales, qui avaient été exacerbées par les changements climatiques, avaient révélé l'importance des services publics et le rôle joué par les administrations régionales et locales pour garantir un accès équitable à ces services, promouvoir et protéger les biens communs, renforcer les communautés locales, revitaliser la nature et repenser les systèmes de gouvernance, en vue de renforcer la solidarité et de garantir l'inclusion des femmes et des jeunes. Face à la montée des crises, notamment la spéculation immobilière, la fragmentation des infrastructures de base et la persistance de la ségrégation et de l'exclusion, il était essentiel de tirer parti du droit à la ville et de l'immense potentiel qu'offrait le Nouveau Programme pour les villes pour promouvoir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les administrations locales et régionales devaient être reconnues comme des acteurs politiques et il fallait s'assurer qu'elles soient davantage représentées dans les processus de gouvernance mondiale. L'intervenante s'est félicitée de l'accent mis par l'Assemblée sur un multilatéralisme inclusif – fondé sur la confiance, la mise en place d'un nouveau système économique et la consolidation d'une nouvelle architecture de gouvernance – dans le but de sauvegarder la démocratie, de construire la paix et de parvenir à un développement universel, durable, résilient et inclusif au profit de l'humanité et de la planète.

### **C. Dialogue présidentiel**

22. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, après les déclarations d'ouverture, s'est tenu un dialogue présidentiel mettant en vedette le Président de la République du Kenya, M. William Ruto, dont le résumé figure à la section A de l'annexe IV du présent compte rendu.

## **D. Déclaration de politique générale de la Directrice exécutive**

23. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, la Directrice exécutive a fait une déclaration de politique générale en guise d'introduction au débat général. Elle a commencé par constater que l'Assemblée d'ONU-Habitat se réunissait à un moment où le multilatéralisme était plus que jamais nécessaire pour relever les nombreux défis auquel le monde devait faire face. Elle a déclaré que ces défis étaient immenses et que les zones urbaines étaient les premières à en pâtir, mais que les objectifs de développement durable étaient le fondement d'un multilatéralisme efficace et que l'engagement en leur faveur était l'assurance d'un avenir meilleur.

24. La deuxième session de l'Assemblée pourrait contribuer au nouveau pacte social proposé par le Secrétaire général pour restaurer la confiance et reconstruire la solidarité. Le logement était un élément essentiel du nouveau pacte social, au même titre que la protection sociale, l'éducation et les soins de santé universels, l'alimentation et la garantie d'un niveau de vie suffisant pour toutes et pour tous. Il fallait également améliorer la résilience des villes et des communautés face au triple défi des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité. Pour parvenir à cette fin de manière équitable, la réforme de l'architecture financière mondiale était impérative, ce pourquoi elle a exhorté les États Membres à envisager de renforcer les financements et les investissements à tous les niveaux de gouvernement, en tenant compte du rôle de la finance et des administrations locales. Si les villes et les économies locales venaient à générer des revenus, il était essentiel d'investir dans une bonne planification et une bonne gestion afin de maximiser ces revenus et la productivité. Retarder l'investissement dans l'infrastructure urbaine entraînerait des coûts importants en termes d'opportunités manquées et de dépenses futures plus élevées liées à la productivité et à la durabilité.

25. Dans un esprit de multilatéralisme, les États Membres avaient œuvré ensemble aux préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et avaient fait d'importants progrès sur de nombreux projets de résolution, notamment sur le logement convenable, les villes intelligentes, l'adaptation des objectifs de développement durable aux particularités locales et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que sur des catalyseurs tels que le financement, les données et la transformation numérique. La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat était l'occasion de consolider les travaux en cours relatifs aux objectifs de développement durable et de redoubler d'efforts pour donner aux autorités locales et régionales les moyens d'accélérer l'action en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **E. Dialogue des Premières Dames**

26. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans la matinée du mardi 6 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu une table ronde de haut niveau sur le thème « Les femmes et leur rôle dans le façonnement des villes et des communautés ». La table ronde a été organisée par la Première Dame du Kenya, Mme Rachel Ruto, et animée par Mme Victoria Rubadiri, journaliste. Le résumé de la table ronde figure à la section B de l'annexe IV du présent compte rendu.

## **F. Participation**

27. Les 132 États Membres ci-après de l'Assemblée d'ONU-Habitat étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

28. Les observateurs de l'État de Palestine, de l'Ordre souverain de Malte et du Saint-Siège auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont également participé à la session.
29. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Banque mondiale, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau du Coordonnateur-résident au Kenya, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Département des affaires économiques et sociales, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour l'environnement, Fonds international pour le développement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, Secrétariat de l'ONU.
30. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Secrétariat du Commonwealth, Secretaría de la Integración Social Centroamericana (SISCA), Shelter Afrique, Union africaine, Union européenne.
31. La liste des participant(e)s figure dans le document HSP/HA.2/INF/7.

## **G. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)**

32. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote HSP/HA.2/1, tel que modifié oralement :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents.
4. Vérification des pouvoirs des représentant(e)s.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
7. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination.
8. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Rapport sur le Forum urbain mondial.
10. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
11. Débats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat.
12. Adoption du compte rendu de l'Assemblée d'ONU-Habitat concernant les travaux de sa deuxième session.
13. Points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
14. Élection des membres du Bureau.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la session.

## **H. Organisation des travaux**

33. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, conformément à l'article 26 de son Règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat est convenue de créer un Comité plénier chargé d'examiner divers points de son ordre du jour. Elle a également décidé, conformément aux recommandations du Bureau, que le Comité

plénier serait présidé par M. Dampthey Bediako Asare (Ghana), qu'il commencerait ses travaux dans la matinée du mardi 6 juin 2023 et qu'il examinerait le point 7 (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination), le point 8 (Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030), le point 9 (Rapport sur le Forum urbain mondial) et le point 11 (Débats consacrés au plan stratégique d'ONU-Habitat). L'Assemblée a en outre décidé de créer un comité de rédaction spécial à composition non limitée, présidé par Mme Saqlain Syedah (Pakistan), avec le concours des représentants du Maroc, du Nigéria, du Portugal, de la République-Unie de Tanzanie et de la Somalie, chargé d'examiner les projets de résolution, les projets de décision et un projet de déclaration ministérielle avant leur examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat qui, à l'issue de ses travaux, transmettrait les projets de texte au Comité plénier qui les réviserait et les présenterait ensuite à l'Assemblée pour qu'elle les examine.

## **I. Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents (point 3 de l'ordre du jour)**

34. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, Mme Syedah, en sa qualité de Présidente du Comité des représentants permanents, a présenté les informations figurant dans le document HSP/HA.2/2, en donnant un aperçu des travaux menés par le Comité en prévision de la session en cours de l'Assemblée, notamment les quatre réunions du Bureau du Comité, en juin et décembre 2022 et en avril 2023, et les cinq réunions du Bureau de l'Assemblée, en octobre 2022, en février 2023, et en avril, mai et juin 2023, pour préparer la deuxième réunion à participation non limitée du Comité et la deuxième session de l'Assemblée.

35. Mme Syedah a indiqué que la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents s'était tenue à Nairobi du 29 mai au 31 mai et le 2 juin 2023. À cette occasion, le Comité avait établi plusieurs projets de résolution et de décision et un projet de déclaration ministérielle pour examen par l'Assemblée à la session en cours. Notant que ces documents étaient le résultat d'intenses négociations de la part du Comité, l'oratrice a invité l'Assemblée à examiner et à adopter sans réserve les projets de résolution et de décision et le projet de déclaration ministérielle dont elle était saisie. Pour conclure, Mme Syedah a remercié tous les États Membres pour l'engagement dont ils avaient fait preuve lors de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité et pour avoir accepté de travailler de manière informelle le 1<sup>er</sup> juin 2023, un jour férié, afin de combler les lacunes éventuelles et de dégager un consensus sur les questions restées en suspens.

## **J. Vérification des pouvoirs des représentant(e)s (point 4 de l'ordre du jour)**

36. À la 4<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du mardi 6 juin 2023, le Président a annoncé que, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du Règlement intérieur, le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentant(e)s et des représentant(e)s suppléant(e)s participant à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat soumis par les États Membres et avait recommandé leur participation à la session.

## **K. Élection des membres du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour)**

37. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a été informée de la recommandation formulée par le Comité des représentants permanents à sa deuxième réunion à participation non limitée, de prolonger, compte tenu du consensus apparent des États Membres sur ce point, le mandat de tous les membres des organes directeurs du Conseil exécutif, y compris les membres du Bureau, jusqu'en 2025, et de prendre éventuellement ce facteur en considération lors de l'élection des membres du Conseil exécutif.

38. À sa 8<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du mardi 8 juin, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la décision 2/3, dans laquelle elle a décidé que les membres actuels du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, qui avaient été élus en 2019, resteraient en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée.

39. En conséquence, à la 9<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Président a rappelé que par la décision 2/3 relative au mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat, adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa 8<sup>e</sup> séance plénière, le mardi 8 juin, l'Assemblée était convenue que les 36 membres actuels du Conseil exécutif d'ONU-Habitat qui avaient été élus en 2019 resteraient en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée, qui se tiendrait en 2025.



**L. Adoption du rapport du Conseil exécutif (point 6 de l'ordre du jour)**

40. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le rapport du Conseil exécutif présenté à l'Assemblée à sa deuxième session (HSP/HA.2/3), après une présentation orale du rapport par M. Silvio Albuquerque (Brésil), Président du Conseil exécutif.

**M. Travaux du Conseil exécutif**

41. Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a tenu sa deuxième session de l'année 2023 en marge de la session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat, dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023 fait l'objet du document HSP/EB.2023/9.

**N. Travaux du Comité plénier**

42. Le Comité plénier créé par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa 2<sup>e</sup> séance plénière a été présidé par M. Dampety Bediako Asare (Ghana). Il a tenu quatre réunions entre le 5 et le 9 juin pour examiner en détail les points 7, 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de l'Assemblée à sa deuxième session, ainsi que les projets de résolution, les projets de décision et le projet de déclaration ministérielle qui lui ont été renvoyés.

43. À sa 4<sup>e</sup> séance, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Comité plénier a adopté le rapport relatif à ses délibérations sur la base du projet de rapport qui avait été distribué, chargeant le secrétariat et la présidence de l'achever. Le rapport du Comité figure à l'annexe VI du présent compte rendu.

44. À sa 9<sup>e</sup> séance plénière, tenue le vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le rapport du Comité plénier sur ses travaux.

**O. Travaux du Comité de rédaction**

45. Le Comité de rédaction a tenu six réunions durant la session et il est parvenu à un accord par consensus sur un projet de déclaration de ministérielle, cinq projets de décision et dix projets de résolution, qui ont ensuite été transmis à l'Assemblée pour examen par l'intermédiaire du Comité plénier.

46. Les résolutions, telles qu'adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à ses 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances plénières, figurent à l'annexe I du présent compte rendu et font l'objet des documents HSP/HA.2/Res.1 à HSP/HA.2/Res.10. Les décisions, telles qu'elles ont été adoptées, figurent à l'annexe II du présent compte rendu, tandis que la déclaration ministérielle fait l'objet du document HSP/HA.2/HLS.1.

**II. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination (point 7 de l'ordre du jour)**

47. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, la Directrice exécutive a appelé l'attention sur son rapport relatif aux activités d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/4), qui mettait l'accent sur l'élargissement par ONU-Habitat de ses partenariats stratégiques et de ses activités normatives et opérationnelles et une amélioration de la coordination interne, ainsi que sur les progrès accomplis dans l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée à sa première session. Le rapport était complété par quatre additifs contenant un rapport d'activité conjoint des Directrices exécutives du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les activités conjointes menées dans le domaine de l'environnement urbain (HSP/HA.2/4/Add.1/Rev.1) ; un rapport sur la coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres partenaires d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/4/Add.2) ; une note du secrétariat sur la politique d'association des parties prenantes (HSP/HA.2/4/Add.3) ; une note sur les points saillants du rapport annuel de 2022 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/4/Add.4). Une note du secrétariat présentant un aperçu des activités menées dans les pays en 2022–2023 (HSP/HA.2/INF/2) était également disponible.

48. La Directrice exécutive a déclaré que les documents montraient la pertinence de l'appui intégré apporté par ONU-Habitat pour relever les défis urbains persistants et nouveaux et la manière dont ONU-Habitat tirait parti des possibilités de développement durable dans les villes et les établissements humains, notamment grâce à des partenariats stratégiques. Grâce à sa réforme organisationnelle globale achevée en 2020 et sa nouvelle structure de gouvernance, ONU-Habitat était désormais un programme adapté à sa finalité, qui emportait un plus grand appui de la part des États Membres et des parties prenantes, comme en témoignaient les quelque 500 millions de dollars des États-Unis de ressources préaffectées recueillies entre 2020 et 2022, et la reconnaissance du Nouveau Programme pour les villes en tant que feuille de route pour réaliser les objectifs de développement durable et d'autres programmes mondiaux. ONU-Habitat s'employait à élever la dimension urbaine du développement durable et à mettre en œuvre le plan stratégique pour la période 2020–2023 grâce à ses partenariats stratégiques, notamment avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et par le biais des plateformes de collaboration régionales et des activités menées au niveau des pays. Depuis 2022, ONU-Habitat avait ouvert la voie à la coalition Local2030, nouveau partenariat des Nations Unies destiné à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local, dont ONU-Habitat assurait la coprésidence à titre permanent et dont il hébergeait le secrétariat. ONU-Habitat avait également obtenu d'importants résultats grâce à ses activités normatives et opérationnelles, comme souligné dans les points saillants du rapport annuel de 2022 et le document d'information HSP/HA.2/INF/2. Pour conclure, la Directrice exécutive a déclaré que la période 2019–2023 avait été très dynamique, confirmant la pertinence du Nouveau Programme pour les villes pour une collaboration multilatérale inclusive en temps de crise, et la force du pouvoir de mobilisation et de la fonction consultative d'ONU-Habitat dans le paysage de plus en plus vaste des politiques, de la pratique et des acteurs du développement urbain.

### **III. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8 de l'ordre du jour)**

49. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, la Directrice exécutive a appelé l'attention des participants sur son rapport relatif aux activités d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/5), qui donnait un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

50. La Directrice exécutive a présenté les informations figurant dans ce rapport, notamment les activités menées par ONU-Habitat depuis 2019 pour aider les États Membres et autres acteurs à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, qui demeurait essentiel à la bonne exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré le grand intérêt que les États Membres accordaient à ce dernier, on était encore loin d'atteindre les objectifs de développement durable dans le respect des principes énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes, comme l'avait souligné le Secrétaire général dans son rapport quadriennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes sur la période 2019–2022 (A/76/639–E/2022/10). Afin de continuer à promouvoir la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, le rapport quadriennal recommandait que les États Membres élèvent au rang d'outils les engagements porteurs de changement inscrits dans le Nouveau Programme pour les villes pour permettre aux pays d'atteindre les objectifs de développement durable et de respecter les engagements pris au titre de l'Accord de Paris et d'autres programmes mondiaux. La volonté affichée par les États Membres de faire avancer le Nouveau Programme pour les villes, notamment dans les domaines du logement, du climat et de l'environnement, de la résolution des crises urbaines, de la prospérité et du financement des villes, et leur détermination à faciliter l'adaptation des objectifs de développement durable aux particularités locales, devait être suivie d'actions.

51. Des mesures s'imposaient également pour accroître la quantité ainsi que la qualité des rapports d'activité nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes pour le prochain cycle d'établissement des rapports, en vue de l'élaboration du rapport quadriennal de 2026. Faisant observer que seuls 25 États Membres avaient présenté leurs rapports d'activité suffisamment tôt pour qu'ils puissent être pris en compte dans le rapport quadriennal de 2022, la Directrice exécutive a exhorté les États Membres à commencer à élaborer leurs rapports d'activité nationaux pour le cycle d'établissement des rapports de 2026, soulignant que ces rapports devaient être soumis au plus tard au troisième trimestre de 2025, et que la charge que représentait cette entreprise pouvait être réduite en alignant mieux le processus d'établissement des rapports relatifs aux Nouveau Programme pour

les villes sur les activités déployées dans le cadre des forums urbains nationaux et des politiques urbaines nationales. Elle a également prié les États Membres qui avaient communiqué leur rapport d'activité pour le cycle de 2022 d'en établir une version actualisée pour le cycle de 2026, et invité les groupes régionaux et les organisations non gouvernementales à présenter leur propre rapport afin d'aider ONU-Habitat à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

#### **IV. Rapport sur le Forum urbain mondial (point 9 de l'ordre du jour)**

52. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, présentant ce point, la Directrice exécutive a appelé l'attention des participants sur le rapport des dixième et onzième sessions du Forum urbain mondial (HSP/HA.2/6), en en soulignant les principaux aspects.

53. La Directrice exécutive a fait observer que la dixième session du Forum s'était avérée être la dernière grande conférence des Nations Unies tenue avant la survenue de la pandémie de COVID-19, et que le débat et l'appel à l'action lancés à cette occasion en vue de garantir un développement des villes en harmonie avec la nature, de remédier aux inégalités et de faire fond sur le lien entre paix et développement avaient créé des conditions propices à une reconstruction en mieux et en plus vert au lendemain de la pandémie. La onzième session du Forum s'était ensuite tenue à un moment où les villes du monde entier faisaient face à la « crise des trois C » (COVID-19, changements climatiques et conflits), et les participants avaient été prévenus qu'il fallait s'employer sans plus attendre à faire en sorte qu'aucune personne et aucune localité ne soient laissées de côté. Le Forum avait, dans son ensemble, donné naissance à des initiatives pérennes et de vaste portée qui avaient permis aux partenaires d'ONU-Habitat de continuer à se mobiliser pendant la période intersessions, à l'exemple des mesures annoncées et budgétisées ; des activités de plaidoyer en faveur des examens volontaires locaux et des projets mondiaux, par le biais du Réseau des anciens membres du Forum ; des initiatives urbaines, notamment la Plateforme d'investissement pour les villes (Cities Investment Facility) et l'initiative « forum – politique – pratique », visant une mise en œuvre renforcée ; des initiatives en faveur de la ville hôte engagées par l'ensemble des anciennes villes hôtes pour constituer l'héritage du Forum.

#### **V. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 10 de l'ordre du jour)**

54. À la 4<sup>e</sup> séance plénière, présentant le dialogue sur le thème spécial « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en période de crise mondiale », le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat, M. Michal Mlynár, a appelé l'attention des participants sur le rapport relatif au thème spécial (HSP/HA.2/7) et a donné un aperçu des thèmes prioritaires du dialogue.

55. Le Directeur exécutif adjoint a rappelé que lors de la réunion de haut niveau consacrée à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en avril 2022, les États Membres s'étaient engagés à promouvoir des activités en matière de logement convenable avec des services de base et une planification inclusive ; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la durabilité environnementale ; la réduction des crises urbaines et le relèvement en période d'après-crise ; l'adaptation des objectifs de développement durable aux particularités locales et la gouvernance à plusieurs niveaux ; un financement durable des infrastructures et des services urbains de base. Le dialogue a été l'occasion d'examiner le rôle que pourrait jouer un multilatéralisme inclusif et efficace dans la promotion de ces domaines d'action prioritaires.

56. Le rapport présentait des arguments en faveur d'investissements dans les secteurs clés à même de favoriser l'action dans les domaines prioritaires, à savoir les systèmes de données et connaissances ; le plaidoyer, la communication et les partenariats ; le renforcement des capacités ; la transformation numérique. Le rapport recommandait également huit pistes de développement concrètes pour des villes durables dans le contexte des multiples crises existantes. Les États Membres ont été invités à examiner la manière dont certaines de ces pistes pourraient être mises en avant lors des prochaines réunions multilatérales importantes, notamment la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable prévu en juillet 2023, le Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre 2023 et le Sommet de l'avenir à New York prévu en septembre 2024. Ils ont également été invités à définir des voies de transformation pour la collaboration multilatérale, la gouvernance à plusieurs niveaux et les mécanismes de financement du développement urbain qui aideraient à sortir les populations et la planète de la trajectoire actuelle,

laquelle mène à une impasse, à convenir de ces voies de transformation et à s'engager à progresser dans cette direction.

57. Le dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat a eu lieu lors des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances plénières, le mercredi 7 juin 2023. Le dialogue comprenait des observations liminaires du Président de l'Assemblée, de la Directrice exécutive et de la Cheffe du Service des pratiques urbaines, un discours liminaire virtuel sur le thème spécial, suivi de quatre tables rondes sur les thèmes suivants : « Les grands défis de notre temps », « Les principaux moteurs des objectifs de développement durable en temps de crise », « La gouvernance multiniveaux et l'adaptation des objectifs de développement durable aux particularités locales » et « Les points importants à retenir du dialogue et le Sommet de l'avenir ». Le résumé du dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, établi par le Président, figure à la section C de l'annexe IV du présent compte rendu.

## **VI. Débats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat (point 11 de l'ordre du jour)**

58. À la 4<sup>e</sup> séance plénière, présentant ce point, le Directeur exécutif adjoint a déclaré que, bien que les deux premières années de mise en œuvre du plan stratégique actuel aient été marquées par la pandémie de COVID-19, ONU-Habitat avait néanmoins obtenu quelques résultats positifs. Par exemple, grâce aux activités qu'ONU-Habitat menait dans quelque 45 pays, plus de 3 millions de personnes vivant dans des bidonvilles et des implantations sauvages avaient désormais accès à des services de base, tels que l'eau et l'assainissement ; les espaces publics avaient été rénovés dans 90 villes ; dans près de 70 villes, la gestion des déchets solides municipaux avait été améliorée grâce à l'outil « Waste Wise Cities ». La contribution des villes à l'action climatique avait également été examinée par les ministres participant à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'était tenue au Caire en 2022.

59. L'Assemblée d'ONU-Habitat ayant donné son approbation pour que le plan stratégique actuel couvre la période 2024–2025, ONU-Habitat pourrait ainsi consolider ses efforts et accroître encore son impact, tout en alignant son cycle de planification stratégique sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le plan ainsi prolongé serait guidé par trois priorités stratégiques, à savoir l'accès universel à un logement convenable, l'action locale et urbaine en faveur du climat et de la biodiversité, et la prévention des crises et l'intervention face à ces crises ainsi que la contribution au maintien de la paix ; deux éléments moteurs, à savoir l'adaptation des objectifs de développement durable aux particularités locales et le financement. L'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029 serait également entamée ; ce plan devrait s'appuyer sur une base de données plus solide, notamment le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/76/639–E/2022/10) et les résultats de la prochaine réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devait faire le bilan de la mise en œuvre de l'objectif 11, ainsi que du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendrait prochainement. Le plan devrait également tenir compte des enseignements et des recommandations découlant des évaluations des travaux d'ONU-Habitat, des consultations tenues avec un large éventail d'acteurs urbains et d'une plus grande sensibilisation au sein du système des Nations Unies, en accordant aussi une plus grande importance au suivi et à l'établissement des rapports.

## **VII. Adoption du compte rendu de l'Assemblée d'ONU-Habitat concernant les travaux de sa deuxième session (point 12 de l'ordre du jour)**

60. À sa 9<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le présent compte rendu des travaux de sa deuxième session sur la base du projet distribué, étant entendu que sa version définitive serait établie par le Rapporteur avec le concours du secrétariat.

## VIII. Adoption des textes issus de la session

61. À sa 8<sup>e</sup> séance, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus les cinq décisions suivantes :

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/1	Prolongation du plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025
2/2	Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/3	Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/4	Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/5	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

62. Les décisions sont reproduites dans l'annexe II du présent compte rendu.

63. À sa 9<sup>e</sup> séance, tenue le vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus la déclaration ministérielle intitulée « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ». La déclaration est reproduite dans le document HSP/HA.2/HLS.1.

64. À sa 9<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus les 10 résolutions suivantes. Ces résolutions figurent dans les documents HSP/HA.2/Res.1 à HSP/HA.2/Res.10 et peuvent être consultées sur le site Web de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat<sup>1</sup>.

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
2/1	Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes
2/2	Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030
2/3	Journée mondiale du nettoyage
2/4	Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale
2/5	Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques
2/6	Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales
2/7	Un logement convenable pour tous
2/8	Planification urbaine et infrastructures durables
2/9	Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte précoce, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises et le redressement et la reconstruction après une crise
2/10	Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

## IX. Points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 13 de l'ordre du jour)

65. À la 9<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Président par intérim a rappelé qu'en vertu du paragraphe 1 de la décision 2/2 relative à la date de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, adoptée par l'Assemblée à la 8<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, celle-ci avait décidé d'ajourner la session en cours et de reprendre la session pour une durée de deux jours, les 29 et 30 mai 2025.

<sup>1</sup> Deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains | ONU-Habitat (unhabitat.org).

66. Le Président par intérim a également rappelé qu'en vertu du paragraphe 2 de la décision 2/2, adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa 8<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, l'Assemblée s'était prononcée sur l'ordre du jour provisoire de la reprise de sa deuxième session. La décision 2/2 est reproduite à l'annexe II du présent compte rendu.

## **X. Élection des membres du Bureau (point 14 de l'ordre du jour)**

67. À sa 8<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la décision 2/3, dans laquelle elle a confirmé que les membres de son Bureau qui avait été élus lors de la première session, en 2019, resteraient en fonction jusqu'à la dernière séance de la reprise de sa deuxième session, qui se tiendrait en 2025.

68. Les États Membres ci-après, élus à la première session de l'Assemblée, conserveraient donc leur mandat jusqu'à la dernière séance de la reprise de la deuxième session :

Président(e) :	Mexique
Vice-Président(e)s :	Allemagne
	Ghana
	Pologne
Rapporteur(se) :	Chine

## **XI. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)**

69. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **XII. Clôture de la session (point 16 de l'ordre du jour)**

70. Après les échanges de courtoisie d'usage, la session a été levée le vendredi 9 juin 2023 à 17 h 45 et devait reprendre en mai 2025.

## Annexe I

### Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
2/1	Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes
2/2	Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030
2/3	Journée mondiale du nettoyage
2/4	Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale
2/5	Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques
2/6	Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales
2/7	Un logement convenable pour tous
2/8	Planification urbaine et infrastructures durables
2/9	Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte précoce, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises et le redressement et la reconstruction après une crise
2/10	Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/1	Prolongation jusqu'en 2025 du plan stratégique pour la période 2020–2023
2/2	Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/3	Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/4	Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/5	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
<i>Déclaration</i>	<i>Titre</i>
	Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales

## Annexe II

### Décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session

#### Décision 2/1 : Prolongation du plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025

*L'Assemblée,*

*Prenant note* du paragraphe 14 de la décision 2021/6 adoptée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021,

1. *Décide* du prolonger jusqu'en 2025 le plan stratégique pour la période 2020–2023, de sorte qu'il couvre la période 2020–2025, afin d'aligner le cycle de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Prie* la Directrice exécutive, en consultation avec le Conseil exécutif, d'entamer les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029.

#### Décision 2/2 : Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

*L'Assemblée,*

*Prenant note* du paragraphe 15 de la décision 2021/6 adoptée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021,

1. *Décide*, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, d'ajourner sa deuxième session ordinaire et de la reprendre pour une durée de deux jours, les 29 et 30 mai 2025, afin d'aligner le cycle de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la reprise de sa deuxième session sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Président du Comité des représentants permanents.
4. Vérification des pouvoirs des représentant(e)s.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Plan stratégique pour la période 2026–2029.
7. Adoption des textes issus de la réunion.
8. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Élection des membres du Bureau.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session.



---

**Décision 2/3 : Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

*L'Assemblée,*

*Rappelant* sa décision 1/3, dans laquelle elle avait décidé que le Bureau élu à sa première session resterait en fonction jusqu'à la dernière séance de sa deuxième session, lorsque l'élection des membres du Bureau de sa troisième session aurait lieu,

1. *Confirme* que les membres du Bureau élus à sa première session en 2019 resteront en fonction jusqu'à la dernière séance de la reprise de sa deuxième session ordinaire ;
2. *Décide* que les membres actuels du Conseil exécutif d'ONU-Habitat qui ont été élus en 2019 resteront en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de sa deuxième session ordinaire.

**Décision 2/4 : Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

*L'Assemblée,*

*Rappelant* sa décision 1/3 sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes,

*Décide* de prier le Conseil exécutif, à titre exceptionnel, de poursuivre l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes et de lui transmettre le projet de politique, qu'elle examinera en vue de l'adopter éventuellement à la reprise de sa deuxième session ordinaire.

**Décision 2/5 : Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

*L'Assemblée,*

1. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat<sup>1</sup> ;
2. *Note* que la structure de gouvernance actuelle d'ONU-Habitat n'a été mise en place qu'en 2019 et qu'il faut un délai supplémentaire suffisant pour qu'elle porte ses fruits et pour pouvoir mener efficacement toute évaluation d'éventuelles réformes structurelles ;
3. *Prend note* de l'évaluation d'ONU-Habitat prévue pour 2024 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales.

---

<sup>1</sup> JIU/REP/2022/1.

## Annexe III

### **Message du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session**

Mesdames et messieurs les représentants, chers amis,

Les villes sont au cœur de l'histoire humaine. Durant une grande partie de notre histoire, elles ont été le moteur du progrès. Les décisions qui y ont été prises ont dessiné notre trajectoire. Les idées et les innovations nées dans les villes ont façonné notre monde et, aujourd'hui, leur rôle est plus important que jamais. En effet, l'Assemblée d'ONU-Habitat est face à un monde en crise : les inégalités se creusent ; les températures mondiales augmentent, avec des effets catastrophiques ; la dette met à rude épreuve les économies des pays en développement et, à mi-chemin de l'échéance fixée pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous laissons plus de la moitié du monde de côté.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entravé les progrès en matière de réduction de la pauvreté ; on estime que 670 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté et que plus d'un milliard de personnes vivent encore dans des bidonvilles, poussées vers les villes non pas à cause des emplois et des opportunités comme par le passé, mais à cause du manque de services ailleurs.

Il est encore temps d'inverser ces tendances. Mais pour cela, nous devons nous battre pour l'avenir que nous voulons : l'avenir envisagé dans les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes et l'Accord de Paris.

Les villes sont des espaces essentiels dans ce combat. Elles génèrent 70 % des émissions mondiales, abritent la moitié de l'humanité et, d'ici à 2050, plus de deux milliards de personnes supplémentaires s'y installeront. Mon rapport, intitulé « Notre Programme commun », appelle à un multilatéralisme revigoré et plus inclusif, sachant le rôle essentiel que jouent les villes et les autorités locales dans la lutte contre les problèmes auxquels nous faisons face.

Ce multilatéralisme est indispensable pour aider les villes à jouer leur rôle et pour garantir l'apport du financement, de l'information et du soutien requis pour qu'elles deviennent résilientes, inclusives et durables.

Le multilatéralisme doit aider les villes à agir au regard du climat, à favoriser l'accès à des logements d'un coût abordable et à mener les initiatives locales nécessaires pour faire des objectifs de développement durable une réalité.

Je suis convaincu que cette session de l'Assemblée d'ONU-Habitat nous fera progresser vers ces objectifs, notamment au moyen de votre déclaration ministérielle. Ensemble, nous pouvons réaliser l'avenir urbain durable dont nous avons besoin pour bâtir un monde pacifique, prospère et sain pour tous et toutes.

Je vous remercie.

## Annexe IV

### Résumés des dialogues établis par le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat

#### A. Dialogue présidentiel

1. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, un dialogue présidentiel s'est tenu après les déclarations d'ouverture. L'animatrice de ce dialogue, Mme Eleni Giokos, présentatrice et correspondante de CNN, a présenté M. William Ruto, Président du Kenya, qui a répondu aux questions et thèmes qu'elle avait soulevés.
2. Notant que la question du logement était une priorité du programme gouvernemental actuel du Kenya, l'animatrice a demandé dans quelle mesure le logement durable et abordable pouvait contribuer à briser le cycle générationnel des inégalités dans le pays. Fournissant des informations générales, M. Ruto a déclaré qu'à l'heure actuelle, près de 50 % des Kényanes et des Kényans vivaient dans des établissements urbains, et que cette proportion était en hausse. Par ailleurs, le déficit de logements abordables au Kenya s'élevait à environ deux millions, et près de 6,5 millions de personnes vivaient dans des établissements informels. Une très forte proportion des 50 000 logements que le secteur privé construisait actuellement était inabordable pour la majorité de la population kényane. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement kényan avait prévu de construire 250 000 logements par an, en mettant à disposition des terrains, en encourageant l'adoption de technologies nouvelles et en facilitant les financements destinés à appuyer cette initiative. Une large place serait faite aux complexes immobiliers écologiques comprenant des structures sociales, telles que des écoles et des hôpitaux, des espaces verts, et des logements durables et économes en énergie. Ce programme de logement s'accompagnait d'un programme national de plantation d'arbres prévoyant la plantation de 15 milliards d'arbres dans le cadre d'une approche pluri-institutionnelle associant les secteurs public et privé. Selon le Président, cette activité constituait un impératif vital, compte tenu de la crise des changements climatiques à laquelle l'humanité faisait face.
3. M. Ruto s'est ensuite penché sur le contexte mondial dans lequel s'exerçaient les actions nationales en faveur de l'accès à des logements convenables et abordables. Notant que 1,6 milliard de personnes dans le monde vivaient actuellement dans des logements inadéquats, il a souligné l'importance que revêtait le multilatéralisme dans la réponse apportée à une crise mondiale. Le rôle joué par l'Assemblée d'ONU-Habitat en tant qu'instance ouverte aux experts, à la société civile, au secteur privé et à d'autres acteurs, avait contribué de façon décisive à l'émergence du débat mondial sur le logement.
4. S'agissant du financement de la construction de logements, M. Ruto a décrit différents modèles en cours d'élaboration au Kenya. Les propositions de modification de la loi du travail prévoyaient une retenue de 3 % sur le salaire de base des employés, avec contrepartie des employeurs, qui constituerait une contribution au financement du plan de construction de 250 000 logements par an. En adoptant cette démarche, le gouvernement avait étudié les programmes de logement ayant fait leurs preuves dans d'autres pays, notamment en République de Corée et à Singapour. Ce programme de construction de grande ampleur serait générateur d'emplois et de revenus dans d'autres secteurs, notamment l'industrie manufacturière, et il offrirait l'occasion de renforcer les compétences et les savoir-faire des jeunes exerçant une activité touchant à différents aspects de la construction, tels que la conception, l'ingénierie, les relevés topographiques et les différents métiers du bâtiment. L'ensemble de la chaîne de valeur y serait associé, en mettant l'accent sur la normalisation des produits immobiliers afin de créer les conditions propices à une production à grande échelle et à faible coût. Des terrains publics seraient mis à disposition pour atténuer les coûts initiaux de développement et d'acquisition.
5. S'agissant de la participation du secteur privé, M. Ruto a reconnu que les constructeurs privés étaient mus par l'appât du gain et qu'ils seraient plus enclins à investir dans des projets à coût élevé. Toutefois, les partenariats public-privé tenant compte des intérêts des entreprises privées et du gouvernement au titre de son mandat en matière de fourniture de biens publics créaient une situation potentiellement avantageuse pour tout le monde, rendant possible un financement durable de logements à bon marché. Des exemples de réussite de ce type de coopération existaient déjà au Kenya, par exemple dans les secteurs de la production d'énergies renouvelables et de l'approvisionnement en eau.

6. Concernant la prise de décisions et l'architecture financière au niveau mondial eu égard aux questions environnementales, y compris la question des changements climatiques et du logement, M. Ruto a déclaré que le développement durable et l'industrialisation n'étaient pas forcément contradictoires. Il existait des modèles de fonctionnement efficaces en matière d'énergie propre, de croissance verte et de décarbonation de l'industrie manufacturière. Ainsi, environ 90 % de l'électricité produite au Kenya provenait à présent de sources renouvelables. Le continent africain possédait de nombreux atouts potentiels en matière d'énergies renouvelables, y compris des sources d'énergie éolienne, solaire, géothermique et hydraulique, qui pourraient être développées moyennant des investissements et des apports technologiques appropriés. Il fallait dialoguer franchement sur ces questions pour sortir de l'impasse mondiale actuelle, dans laquelle la discussion était souvent structurée en termes d'oppositions, telles que le Nord contre le Sud, l'énergie propre contre les combustibles fossiles ou la durabilité contre le développement. Dans ce contexte, l'aide ou l'assistance était souvent considérée comme une solution à des problèmes nationaux, et de nombreuses réunions, affichant une empreinte carbone souvent considérable, étaient organisées sans aboutir à des solutions pertinentes. Le monde avait montré tout récemment en s'adaptant à la crise énergétique dans laquelle l'avait plongé le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qu'il était possible de prendre des décisions très rapidement pour faire face à des crises urgentes, à condition de faire preuve de volonté politique et d'adopter un état d'esprit positif. S'appuyant sur cette expérience, M. Ruto s'est dit convaincu que la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait plus tard en 2023, devrait être si fructueuse qu'aucune autre réunion de ce type ne serait nécessaire.

7. Des événements mondiaux tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine avaient eu des conséquences fâcheuses, y compris la hausse du prix des produits de base et l'augmentation du coût de la vie, mais ces problèmes n'étaient pas insurmontables et pouvaient être résolus en agissant de concert. Le Président a dit espérer que le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, organisé par la France les 22 et 23 juin 2023, serait le point de départ d'une refonte de l'architecture financière, laquelle serait affinée davantage dans le cadre d'instances qui tiendraient des réunions plus tard en 2023, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, et constituerait le fondement du succès de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. M. Ruto a ensuite répondu aux questions des participantes et des participants. Répondant à une question sur les conséquences de taux d'imposition plus élevés sur l'écart de pauvreté et l'entrepreneuriat, il a d'abord replacé le sujet dans un contexte global. Exprimées en pourcentage du produit intérieur brut, les recettes fiscales du Kenya se situaient bien en-deçà de celles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'un certain nombre d'autres pays d'Afrique. Des recettes fiscales adéquates étaient indispensables pour qu'un gouvernement puisse fournir des services publics en quantité et de qualité suffisantes. Par ailleurs, les recettes fiscales constituaient les fonds nécessaires pour financer des programmes, tels que l'Affordable Housing Project (Projet pour des logements abordables), qui aideraient les personnes à faibles revenus à augmenter leurs avoirs et à passer à des tranches d'imposition plus élevées, ce qui générerait des recettes supplémentaires permettant au gouvernement de mener à bien son programme tout en réduisant le besoin de recourir à une assistance ou une aide extérieures.

9. Répondant à une question sur les erreurs de communication et la politisation qui avaient caractérisé le lancement du Projet pour des logements abordables au Kenya, ainsi que sur le besoin éventuel de lancer un programme d'éducation civique pour informer les citoyens avant de mettre en œuvre le Projet, le Président a fait observer qu'il était essentiel de prendre des mesures et d'éviter tout retard. Ainsi, la National Housing Corporation (Organisme national du logement) du Kenya avait été inauguré plusieurs décennies auparavant mais son inaction avait été l'un des principaux facteurs de la crise du logement qui frappait actuellement le pays. L'amélioration des logements au Kenya était prioritaire pour promouvoir la dignité et la respectabilité de ceux qui habitaient des logements de mauvaise qualité et l'urgence de la mise en œuvre du Projet pour des logements abordables l'emportait sur toutes les divergences politiques.

10. Enfin, le Président a répondu à une question concernant le Financial Inclusion Fund (Fonds pour l'inclusion financière) du Kenya, plus connu sous le nom de Hustler Fund, qui, selon lui, constituait une approche économique ascendante du financement à petite échelle. Grâce au Fonds, des millions de citoyens avaient pu accéder à des crédits à court terme à faible taux d'intérêt, ce qui avait favorisé la création de petites entreprises et renforcé leur capacité d'acheter des biens et des services, stimulant ainsi d'autres secteurs de l'économie.

## B. Dialogue des Premières Dames – « Les femmes façonnent les villes et les communautés »

11. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mardi 6 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu une table ronde organisée par la Première Dame du Kenya, Mme Rachel Ruto, sur le thème « Les femmes façonnent les villes et les communautés ». La table ronde était organisée en trois segments. Le premier segment comportait des observations liminaires prononcées par Mme Victoria Rubadiri, modératrice, des observations prononcées par Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, une courte vidéo sur les activités de la Première Dame du Botswana, Mme Neo Masisi, en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes et pour la lutte contre la violence de genre au Botswana, une courte vidéo sur l'action menée par le Gouvernement kényan et le Bureau de la Première Dame en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au Kenya, ainsi qu'un message vidéo de la Première Dame de Turquie, Mme Emine Erdoğan.

12. Le deuxième segment était consacré au récit de deux femmes kényanes qui, malgré bien des écueils, avaient réussi à améliorer leur vie et celle de leur communauté grâce au soutien apporté par les programmes d'émancipation économique du Bureau de la Première Dame du Kenya, dans le cadre du programme Mama Doing Good. Il comportait également des déclarations de Mme Ruto, Première Dame du Kenya, et la lecture d'un poème par la poétesse botswanaise Mme Tjawangwa Dema.

13. Le troisième et dernier segment a consisté en une table ronde entre la Directrice exécutive du PNUF et la Première Dame du Kenya, suivie d'observations prononcées par Mme Phildah Kereng, Ministre de l'environnement et du tourisme du Botswana, et des observations finales de la modératrice.

### 1. Segment 1 : observations liminaires

14. Dans ses observations liminaires, Mme Rubadiri a déclaré que la table ronde devait permettre : d'examiner l'importance du rôle des femmes dans l'accélération des progrès vers le développement durable au niveau mondial ; de chercher des solutions innovantes pour le leadership féminin et les partenariats de femmes afin de tirer parti du potentiel de transformation porté par les femmes dans la gestion et le façonnement des villes et des communautés, en vue d'une meilleure qualité de vie pour tous et toutes ; d'envisager des stratégies pour élargir les possibilités d'investissement et de financement afin de soutenir le leadership et l'action des femmes dans la formation des villes et des communautés.

15. La Directrice exécutive a déclaré qu'avec seulement sept ans pour réaliser les ambitieuses promesses des objectifs de développement durable, le monde ne pouvait pas se permettre d'exclure les femmes des activités, soulignant que les femmes et les filles étaient la clef du développement urbain durable, de même que leur participation à la prise de décision au niveau de la communauté. Rappelant que l'on estimait à 435 millions le nombre de femmes et de filles vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde en 2021, elle a déclaré qu'il était urgent d'agir pour doter les femmes de moyens et elle a félicité Mme Ruto pour le rôle qu'elle jouait en aidant d'autres femmes à réaliser leur potentiel en tant que dirigeantes à tous les niveaux. Pour sa part, ONU-Habitat adoptait une approche transformatrice des questions de genre dans l'ensemble de ses travaux, et toutes les équipes d'ONU-Habitat étaient fortement encouragées à ne pas se contenter de répondre aux expériences croisées des femmes, mais à contribuer à la transformation des structures qui persistaient à les maintenir à l'écart. Par exemple, ONU-Habitat collaborait avec des partenaires dans différents pays, dont l'Afghanistan, pour renforcer l'autonomie des femmes en améliorant leur accès aux droits fonciers et à la propriété, dont elles étaient souvent exclues. Cette exclusion limitait leur pouvoir de décision au sein de leur famille et de leur communauté et les rendait vulnérables à la pauvreté, à l'exploitation et à la violence sexuelle. Les travaux menés en Afghanistan avaient permis de garantir l'inclusion des femmes dans les titres fonciers, ce qui constituait une avancée de taille.

16. ONU-Habitat contribuait également à l'autonomisation des femmes par ses outils de planification participative et la boîte à outils numérique « Her City », qui avait été utilisée dans plus de 350 villes réparties dans plus de 100 pays. Il était clair que les villes planifiées avec l'aide des femmes et des filles étaient des villes qui fonctionnaient mieux pour tout le monde, et que la planification participative qui prenait en considération les besoins des femmes et des filles aboutissait à des villes plus inclusives et durables, où régnait davantage d'égalité. Ainsi, l'initiative « Women-Led Cities » d'ONU-Habitat visait à promouvoir le leadership et l'autonomisation économique des femmes au moyen de partenariats et d'investissements à impact, sachant que l'exclusion des femmes de la prise de décision en milieu urbain conduisait à des niveaux de vie

médiocres et que l'autonomisation des femmes dirigeantes avait un potentiel énorme pour parvenir à une réelle évolution. Pour conclure, la Directrice exécutive a exhorté tous les représentants et représentantes à défendre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, et à défendre la cause de toutes les personnes subissant une discrimination fondée sur le genre ou l'identité.

17. S'exprimant par l'intermédiaire d'une présentation audiovisuelle, Mme Erdoğan a appelé l'attention sur le lancement d'un projet zéro déchet en Türkiye en 2017, et sur la proclamation, en 2023, du 30 mars Journée internationale du zéro déchet, avec le soutien d'ONU-Habitat, afin d'inspirer une action mondiale en faveur de cette initiative. Le mouvement « zéro déchet », dont la Türkiye était l'un des chefs de file, mettait en relief l'importance du rôle des individus dans la résolution du problème urgent des déchets urbains et dans l'adoption de modes de vie plus respectueux de l'environnement. Si des progrès considérables avaient été accomplis dans la lutte contre les déchets urbains, il restait encore beaucoup à faire pour s'éloigner du consumérisme et de la culture du jetable qui prévalait, et passer à une culture du zéro déchet. Le mouvement montrait qu'une évolution des mentalités était possible, en particulier s'il incluait une large participation des femmes.

## 2. Segment 2 : études de cas

18. Les participantes et participants ont écouté les témoignages inspirants de Mmes Beatrice Achieng et Rose Njoki Muruatetu, deux Kényanes qui avaient reçu le soutien de l'organisation Mama Doing Good et avaient surmonté de grandes épreuves pour devenir des leaders dans leurs communautés.

19. Dans ses observations, Mme Ruto a déclaré que les témoignages inspirants de Mme Achieng et de Mme Muruatetu étaient des exemples de la résilience des femmes et de leur capacité à surmonter toutes les circonstances auxquelles elles faisaient face, si on leur donnait les bons outils et les bonnes opportunités, et de ce que les villes pouvaient accomplir si elles se préoccupaient des femmes. Le Gouvernement kényan avait fait des progrès pour rendre les villes plus durables et plus sûres pour les femmes, notamment en améliorant les équipements publics tels que l'éclairage de rue, les crèches, les parcs et les pistes cyclables et piétonnes dans certaines de ses grandes villes. Pour relever les défis liés à l'urbanisation croissante et à l'exode rural, notamment l'insuffisance de logements, la prolifération des établissements informels, la gestion inadéquate des déchets, la perte d'espaces verts et l'augmentation de la pollution atmosphérique et sonore et des émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules à moteur, le Gouvernement investissait dans des systèmes de transport durables et d'un coût abordable et prévoyait d'augmenter le nombre de prêts hypothécaires abordables de 30 000 actuellement à 1 million d'ici 2032, ce qui profiterait grandement aux femmes, outre qu'il encourageait l'investissement dans des logements d'un coût abordable pour les habitants d'établissements informels. Pour sa part, l'organisation Mama Doing Good œuvrait à plusieurs initiatives visant à renforcer l'autonomie des femmes.

20. Le segment s'est conclu par la lecture d'un poème par Mme Dema.

## 3. Segment 3 : table ronde

21. En réponse à une question de la modératrice sur les origines du programme Mama Doing Good, Mme Ruto a précisé qu'elle avait créé Joyful Women, une organisation de « table-banking » (une variante de la tontine), avec l'aide de la Poverty Eradication Commission (Commission pour l'éradication de la pauvreté), en 2009. Le programme Mama Doing Good avait été lancé en 2021 et englobait Joyful Women, Mama Cycling et d'autres programmes environnementaux.

22. Interrogée par la modératrice sur les mesures à prendre pour que personne ne soit laissé pour compte, notamment les femmes, Mme Sharif a déclaré qu'il était essentiel que les femmes puissent jouer un rôle moteur, s'engager politiquement et participer. Il fallait que les femmes participent à la prise de décisions aux niveaux mondial, national et municipal. Étant donné que plus de la moitié de la population des villes était constituée de femmes, ne pas les faire participer se traduirait par une perte de possibilités, de main-d'œuvre, de connaissances et de talents.

23. Répondant à une question de la modératrice sur la manière dont Mama Doing Good façonnait des villes et des communautés durables, Mme Ruto a indiqué qu'elle cherchait à construire des trottoirs de qualité pour les piétons et les cyclistes et à améliorer la gestion des déchets dans le cadre de son programme. Des bicyclettes étaient fournies aux enfants, qui apprenaient à les utiliser afin de contribuer à l'avènement de villes propres et respectueuses de l'environnement.

24. Invitée par la modératrice à présenter les mesures prises par ONU-Habitat pour autonomiser davantage de femmes dirigeantes dans les villes et les communautés, Mme Sharif a déclaré qu'ONU-Habitat fournissait une expertise et des conseils aux États Membres en matière de planification et de construction de villes résilientes et saines, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle a attiré l'attention des participantes et participants sur divers programmes et initiatives mis en place par ONU-Habitat, y compris la boîte à outils « Her City », qui aidait les femmes à concevoir et à planifier leurs propres villes, le Programme mondial sur les espaces publics, qui fournissait des informations sur la manière de rendre les espaces publics sûrs pour les femmes, et une initiative lancée en coopération avec le Gouvernement afghan visant à faire figurer le nom des épouses sur les titres fonciers. ONU-Habitat tenait toujours dûment compte de la participation des femmes lors de l'élaboration de ses programmes, car des villes sûres pour les femmes l'étaient aussi pour les hommes.

25. Interrogée par la modératrice sur la manière dont elle avait tiré parti de sa position de Première Dame pour améliorer la portée de ses programmes au Kenya, Mme Ruto a déclaré que le Bureau de la Première Dame suivait le modèle économique ascendant du Président pour autonomiser les femmes et garantir leur inclusion financière. Il s'efforçait de sensibiliser les femmes aux questions environnementales et s'était fixé pour objectif de planter 500 millions d'arbres d'ici à 2032. Étant donné que de nombreux enfants subvenaient aux besoins de leur famille au lieu d'aller à l'école, un programme avait été lancé pour distribuer des repas dans les écoles publiques, ce qui avait entraîné une hausse de leur fréquentation. Mme Ruto travaillait avec les épouses des membres du Parlement, des gouverneurs et des sénateurs et avec les femmes en général sur la question de l'action climatique, en particulier dans le sillage de la pire sécheresse que le Kenya ait connu depuis 40 ans.

26. Dans sa déclaration, Mme Kereng, Ministre de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et du tourisme du Botswana, a souligné qu'il importait que les femmes jouent un rôle moteur dans la planification urbaine et qu'elles y participent. Des facteurs tels qu'un logement convenable, la facilitation des entreprises et du commerce pour l'autonomisation économique des femmes, la résilience face aux changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, ainsi qu'un environnement propre et sain, étaient essentiels pour garantir la sûreté, la sécurité, la prospérité et la santé des femmes et des filles. Les politiques d'urbanisme devaient tenir compte des besoins des femmes et aborder les questions de la pauvreté, de la vulnérabilité à la violence fondée sur le genre et de l'exclusion. Mme Kereng a également attiré l'attention des participantes et participants sur l'importance de la recherche et des données pour suivre les tendances de l'urbanisation et recenser les domaines d'investissement. Dans ses remarques finales, elle a exhorté ONU-Habitat et la Première Dame à poursuivre leurs programmes pour guider et inspirer les femmes et les filles sur l'ensemble du continent africain.

### **C. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session – « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales »**

27. À ses 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances plénières, dans la matinée et l'après-midi du mercredi 7 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu quatre dialogues de haut niveau sur le thème spécial général de la deuxième session : « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ». Le premier dialogue, intitulé « Les grands défis de notre temps », portait sur le logement, les changements climatiques et d'autres crises, principaux domaines abordés dans le rapport de la Directrice exécutive sur le thème spécial ; le deuxième dialogue, intitulé « Les principaux moteurs des objectifs de développement durable en temps de crise », portait principalement sur des facteurs tels que les données, le financement, la transformation numérique et les approches territoriales ; le troisième dialogue portait sur « La gouvernance multiniveaux et l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales » ; enfin, les « Principaux enseignements de la session et Sommet de l'avenir » ont été abordés durant la quatrième séance.

#### **1. Les grands défis de notre temps**

28. La séance a commencé par des remarques liminaires du Président de l'Assemblée, M. Román Meyer Falcón (Mexique), de Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat et de Mme Shipra Narang Suri, Cheffe de l'unité des pratiques urbaines d'ONU-Habitat. Mme Mariana Mazzucato, professeure à l'University College de Londres, a ensuite prononcé une allocution en ligne ; elle a été suivie par une table ronde de haut niveau animée par un modérateur, M. Laban Cliff Onserio, portant sur les principaux domaines du thème spécial, avec

la participation de quatre ministres. Les intervenants étaient les suivants : M. Ni Hong, Ministre du logement et du développement urbain et rural (Chine) ; Mme Catalina Velasco Campuzano, Ministre du logement, des villes et des territoires (Colombie) ; M. Richard Chimwendo Banda, Ministre des gouvernements locaux, de l'unité et de la culture (Malawi) ; Mme Małgorzata Jarosińska-Jedynak, Secrétaire d'État au Ministère des fonds et des politiques régionales (Pologne).

29. M. Meyer Falcón a déclaré qu'un multilatéralisme inclusif et efficace était la seule voie envisageable, et que les participants devaient saisir l'occasion qui s'offrait à eux de renforcer la coopération mondiale afin de relever les défis les plus urgents auxquels le monde devait faire face. Tous les niveaux de gouvernement, la société civile, le secteur privé et les universitaires devaient faire partie de la solution. Le Président a appelé l'attention sur le fait que 40 pays seulement avaient présenté leur rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

30. Les travaux sur le terrain constituaient la méthode la plus efficace pour qu'ONU-Habitat atteigne ses objectifs, et il fallait s'employer à comprendre les besoins des populations locales. Malgré les difficultés et la résistance que suscitait la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, M. Meyer Falcón était convaincu qu'un développement urbain durable était possible grâce à un travail intensif sur le terrain.

31. Dans sa déclaration liminaire, Mme Sharif, renvoyant au rapport de la Directrice exécutive sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/7), a dit qu'une série de crises en cascade menaçait les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Faute de mesures audacieuses et dynamiques, l'objectif de parvenir à une meilleure qualité de vie pour tous et de ne pas faire de laissés pour compte ne serait pas atteint. La coopération multilatérale et l'existence de villes bien planifiées, sûres, accessibles et abordables étaient deux éléments indispensables à la transition vers une urbanisation durable des communautés, d'autant plus que l'urbanisation s'accélérait et que le nombre de personnes et de lieux qui étaient laissés de côté ne cessait d'augmenter. Les villes et communautés durables devaient être reconnues comme un bien public, et il convenait de prendre des mesures locales afin de façonner un avenir durable pour tous et toutes.

32. Un multilatéralisme inclusif et efficace permettrait d'accomplir des progrès dans des domaines tels que le logement convenable, l'action climatique, la réduction de la crise urbaine et le relèvement, l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et le financement durable des infrastructures et des services urbains de première nécessité. Les principaux éléments-clefs mis en relief dans le rapport sur le thème spécial – notamment les données et les connaissances, le plaidoyer, la communication et les partenariats, le renforcement des capacités et la transformation numérique – devaient servir à créer des plateformes multilatérales inclusives et efficaces de dialogue, de prise de décision et de financement. Les États Membres étaient invités à explorer les huit pistes concrètes exposées dans le rapport sur le thème spécial afin de donner corps à un avenir urbain durable dans un contexte de crises multiples. Chacune d'entre elles offrait des occasions uniques de changement en profondeur et exigeait une action et un engagement collectifs.

33. La réunion annuelle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable permettrait de se pencher sur les lacunes en matière de gouvernance mondiale, de renforcer le système multilatéral et d'éclairer le Sommet de l'avenir qui se tiendrait en septembre 2024. Il était essentiel que les voix des villes se fassent entendre dans ce forum, et Mme Sharif a prié instamment les États Membres d'apporter leur appui aux examens locaux volontaires, de participer au programme « SDG Cities » (Les ODD et les villes) et de se joindre à la Campagne urbaine mondiale afin d'améliorer la vie d'un milliard de personnes vivant dans 1 000 villes.

34. Dans ses remarques finales, Mme Sharif a appelé l'attention des participantes et des participants sur les défis sans précédent que présentaient les chocs mondiaux récents et la triple crise planétaire. Elle leur a demandé de définir des mécanismes de collaboration multilatérale, de gouvernance multiniveaux et de financement du développement urbain, de s'accorder sur ces mécanismes et de s'y engager afin d'écarter l'humanité de sa trajectoire actuelle, qui n'était pas viable.

35. Mme Narang Suri, soulignant que le rôle premier de l'Assemblée d'ONU-Habitat consistait à formuler des directives stratégiques sur l'urbanisation durable et à fournir des orientations stratégiques à ONU-Habitat sur l'exercice de son mandat, a fait valoir que le dialogue de haut niveau offrait un espace sans équivalent où les gouvernements pouvaient participer à un dialogue franc avec les gouvernements locaux et régionaux, la société civile, les universitaires et d'autres acteurs clefs sur ce à quoi ces directives stratégiques devaient ressembler. Le dialogue en cours donnait également l'occasion de se pencher plus en détail sur les grands défis du présent et sur les moyens permettant de



les relever, et d'entendre des voix diverses pour obtenir une perspective englobant plusieurs niveaux, plusieurs acteurs et plusieurs secteurs.

36. Dans son propos liminaire en ligne, Mme Mazzucato a affirmé que les progrès très limités qui avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable étaient en grande partie dus à la vision étriquée que les économistes avaient du rôle des politiques publiques, à savoir un simple outil servant à corriger les défaillances du marché et à combler diverses lacunes. Pour réaliser les objectifs 11 et 16 ainsi que d'autres objectifs de développement durable, il était indispensable d'adopter une nouvelle approche axée sur les missions et fondée sur les droits humains, dans laquelle les politiques publiques seraient conçues et utilisées pour atteindre des buts et objectifs sociétaux précis tout en garantissant la protection des droits humains. Tout comme en temps de guerre, lorsque les gouvernements avaient conçu des politiques axées sur les résultats et réorganisé l'économie afin de remporter la victoire, les gouvernements devaient établir des objectifs clairs qui dynamiseraient concrètement la collaboration intersectorielle et l'investissement dans l'innovation, et concevoir les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs, y compris des politiques d'approvisionnement public, des subventions et des prêts axés sur les résultats qui aideraient à façonner et à cocréer des économies et des marchés réellement inclusifs et durables.

37. En renvoyant au nouveau rapport qu'elle avait co-écrit avec Mme Leilani Farha, Mme Mazzucato a exposé ce à quoi le droit au logement ressemblerait s'il était envisagé selon une approche axée sur les missions et fondée sur les droits humains. Pour garantir l'accès de tous à un logement convenable, sûr et abordable d'ici à 2030, l'approche proposée consisterait avant tout à examiner les causes structurelles profondes des crises du logement à l'échelle mondiale, notamment l'urbanisation rapide, non planifiée et souvent marchandisée, une forme de financiarisation du logement, les changements climatiques et l'offre inadéquate de logements, qui entraînait une crise de l'endettement des ménages ; il conviendrait dans un second temps de définir les outils d'action nécessaires pour susciter les innovations requises afin de remédier à ces causes structurelles. Les outils tels que les politiques relatives aux marchés publics et les prêts et subventions d'établissements financiers pouvaient notamment encourager les investissements dans des logements neufs, abordables et à faible émissions de carbone, les programmes de réhabilitation pilotés au niveau local et l'utilisation de matériaux de construction bas carbone. Outre un plan d'investissement axé sur les missions, l'approche proposée nécessiterait un cadre juridique fondé sur les droits humains qui redéfinirait le logement comme droit humain et non pas seulement comme un actif financier, et qui garantirait que les divers outils déployés pour accomplir la mission liée au logement seraient conçus et utilisés afin de faire respecter ces droits.

38. Dans ses remarques, M. Ni a souligné qu'une action et un multilatéralisme efficaces étaient indispensables pour pallier le manque de logements de base. Tout au long de la dernière décennie, la Chine avait mis en œuvre un projet visant à garantir l'offre de logements abordables, à la location comme à l'achat. Il reposait principalement sur la satisfaction des clients, l'innovation scientifique et technologique, le développement écologique et bas carbone, et la sûreté et la sécurité. M. Ni a proposé de faire du logement une priorité du programme international en matière de développement, de tirer parti de projets internationaux comme ceux du prix mondial pour le développement durable des villes et d'autres plateformes pour échanger les meilleures pratiques et établir des critères en matière de développement des logements, créer de nouveaux mécanismes d'apprentissage mutuel pour relever les niveaux de vie, surtout dans les pays en développement, et promouvoir le renforcement des capacités dont disposent ces pays.

39. Mme Velasco Campuzano a expliqué que les nouveaux défis liés au développement rapide des technologies et aux changements climatiques aggravaient les problèmes anciens que connaissaient les pays en développement, comme la pauvreté. Le Forum des ministres et des plus hautes autorités du logement et de l'urbanisme d'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI), une organisation régionale des ministres du logement et de l'urbanisme en Amérique latine, permettait aux pays de la région de faire face à leurs problèmes, leurs solutions et leurs ressources. Le forum travaillait sur des questions touchant notamment la pauvreté, les établissements informels, la fourniture de logements aux populations autochtones et les changements climatiques.

40. Dans ses remarques, M. Chimwendo Banda a appelé l'attention des participantes et des participants sur les diverses catastrophes naturelles et les phénomènes climatiques extrêmes auxquels les villes du Malawi et de nombreux autres pays en développement étaient exposés, notamment les inondations, les glissements de terrain, les sécheresses et les cyclones. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, conjugués avec la croissance démographique rapide et l'urbanisation sauvage, aggravaient les répercussions de ces catastrophes, et le coût du relèvement et de la reconstruction imposait une forte pression sur des ressources déjà limitées. M. Banda a exhorté les participants à envisager les mesures que les gouvernements

pourraient prendre pour protéger les villes et améliorer leur préparation et leur résilience ; les mécanismes et systèmes qui pouvaient être mis en place pour garantir l'efficacité des interventions en cas de catastrophe ; la manière de faire connaître les meilleures pratiques et les mesures efficaces ; les moyens de faire en sorte que les citoyens ayant des revenus faibles aient accès au foncier et à des logements abordables.

41. Dans son exposé, Mme Jarosińska-Jedynak a indiqué que les défis posés par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine soulignaient combien il était important que les villes puissent réagir et s'adapter rapidement aux réalités changeantes et renforcer leur résilience. Elle a exhorté les participantes et les participants à envisager l'adoption d'une approche territoriale intégrée, par-delà les frontières administratives, qui aurait pour effet de créer des espaces verts, de garantir l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées et les personnes âgées, et de promouvoir la participation citoyenne, conformément à la stratégie urbaine nationale 2030 de la Pologne. Elle a insisté sur l'importance de travailler en partenariat avec le secteur privé pour réaliser les objectifs de développement durable et mobiliser des ressources suffisantes pour surmonter les défis.

42. En réponse à une question du modérateur sur le rôle du multilatéralisme pour assurer l'accès de tous à un logement convenable et abordable, M. Ni a souligné que la question du logement convenable touchait tous les pays, quel que soit leur stade de développement, et que des solutions communes pouvaient être partagées. Le Nouveau Programme pour les villes était un modèle de coopération multilatérale et, avec le prix mondial pour le développement durable des villes, il constituait un instrument essentiel de partage des meilleures pratiques en vigueur dans le monde entier. Pour apporter une solution au problème du logement convenable, il fallait définir des cibles et des stratégies solides, trouver un équilibre entre la sphère publique et le secteur privé, et recourir à des technologies modernes. Il fallait également tenir compte des réalités locales pour trouver des solutions locales.

43. Interrogée par le modérateur sur le facteur le plus important pour renforcer la résilience climatique en Amérique latine et sur ce qui pouvait être amélioré à l'avenir, Mme Velasco Campuzano a répondu que le multilatéralisme et la communication entre les gouvernements locaux et le gouvernement central étaient essentiels. Les gouvernements locaux subissaient les crises de plein fouet et manquaient souvent des ressources et des connaissances nécessaires pour y faire face. Au niveau multilatéral, il convenait d'avoir des discussions sur le partage des connaissances et des ressources au niveau local et sur la mise en œuvre efficace des idées et des programmes.

44. En réponse aux questions du modérateur sur la manière dont les gouvernements locaux pouvaient accélérer les progrès pour bâtir des villes durables et sur la coopération du Gouvernement du Malawi avec ses partenaires internationaux, M. Chimwendo Banda a insisté sur la nécessité de prendre conscience que des défis tels que les changements climatiques exigeaient des efforts collaboratifs dans tous les secteurs, et entre toutes les villes et nations, car les effets des catastrophes liées au climat ne se cantonnaient jamais à une ville ou à un pays. Le logement était un droit humain, et ONU-Habitat et d'autres organismes internationaux devaient proposer des financements à faible taux d'intérêt pour permettre aux gouvernements de faire respecter ce droit grâce à une planification urbaine efficace. Aucun pays ne devait être laissé pour compte.

45. Réagissant à une question du modérateur concernant le rôle des institutions dans l'élaboration des politiques et le règlement des problèmes urbains, Mme Jarosińska-Jedynak a répondu que les institutions régionales et les décideurs politiques jouaient un rôle clef dans la mise en œuvre efficace des politiques urbaines dans des domaines tels que les transports, la protection de l'environnement, l'énergie et le climat, et l'investissement, en particulier selon une approche ascendante de la planification. Leur rôle était particulièrement important pour résoudre les problèmes liés aux technologies numériques et à l'étalement urbain incontrôlé.

46. Répondant à une question sur le soutien que la Chine apportait aux pays les moins avancés dans le cadre de liens multilatéraux ou bilatéraux, M. Ni a indiqué que la Chine était prête à aider tous les pays qui avaient besoin de coopération pour construire des logements écologiques et à faible émissions de carbone et pour rénover des logements et quartiers anciens dans le cadre d'arrangements mutuellement bénéfiques.

47. En réponse à une question sur la coopération Sud-Sud, Mme Velasco Campuzano a fait observer que les sociétés, les communautés et les pays du Sud partageaient de nombreuses caractéristiques et difficultés similaires, et qu'ils pouvaient donc aussi partager les meilleures pratiques et les solutions.

48. En conclusion, M. Chimwendo Banda, faisant observer que les pays en développement étaient les plus vulnérables face aux conséquences des changements climatiques, a insisté sur le caractère primordial de la justice climatique. Le logement devait être considéré comme un droit, pas comme un investissement. Mme Jarosińska-Jedynak a ajouté que les objectifs examinés lors de la séance en cours ne sauraient être atteints sans la paix.

## 2. Les principaux moteurs des objectifs de développement durable en temps de crise

49. Cette séance a été animée par Mme Amruta Byatnal. Les intervenants étaient les suivants : M. Nga Kor Ming, Ministre du développement de la gouvernance locale (Malaisie) ; M. Emil Elestianto Dardak, Vice-Gouverneur de la province orientale de Java (Indonésie) ; M. Banji Oyelaran-Oyeyinka, conseiller spécial en industrialisation, Banque africaine de développement ; Mme Diane Hoskins, co-présidente, Gensler ; M. Dyan Currie, planificateur en chef, Conseil municipal de Brisbane ; M. Fayaz King, conseiller spécial, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies.

50. Dans ses remarques, M. Kor Ming a exposé l'expérience malaisienne du déploiement de quatre moteurs essentiels pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable. Le premier était l'adoption de politiques nationales de développement claires et efficaces, qui comprenaient des mesures spécifiques pour atteindre les objectifs fixés et veiller à l'intégration et à l'harmonisation des politiques et du budget national afin de garantir aux organismes et acteurs chargés de leur mise en œuvre les capacités, la cohérence, la coordination et la collaboration nécessaires. Le deuxième moteur était la bonne gouvernance, grâce à la création d'une structure de gouvernance participative à plusieurs niveaux qui, dans le cas de la Malaisie, était dirigée par le Premier Ministre, et qui était chargée de définir le programme national et de formuler les directives nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, avec l'appui de divers comités et organes et la participation de la société civile et du secteur privé. Le troisième moteur était le suivi et la communication d'informations, ainsi que la mesure des indicateurs relatifs au développement durable, domaine dans lequel la Malaisie avait accompli d'immenses progrès, et qui était indispensable pour mesurer les progrès réalisés et définir les politiques à suivre. Le quatrième et dernier moteur était le financement. Bien que faisant partie des pays en développement, la Malaisie avait créé un fonds d'investissement en faveur des objectifs de développement durable doté de 3,6 millions de dollars, qui contribuait à des projets ciblant les personnes et les populations exposées au risque de marginalisation.

51. Dans son allocution, M. Dardak a mis en relief cinq facteurs principaux intervenant dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, du point de vue d'un gouvernement provincial qui englobait à la fois de grandes métropoles et de nombreuses villes et agglomérations rurales et intermédiaires. Le premier facteur était l'argent, car pour que les villes soient en mesure d'attirer des ressources, elles devaient construire des infrastructures et fournir des services publics et il était essentiel, pour ce faire, que les gouvernements centraux aident les gouvernements locaux à attirer des investissements, y compris auprès du secteur privé. En deuxième lieu, il était urgent d'aider les villes intermédiaires et les petites agglomérations à créer des emplois non agricoles et à se doter des infrastructures nécessaires pour les accueillir. En troisième lieu, ONU-Habitat et d'autres partenaires multilatéraux devaient apporter leur expertise aux autorités locales faisant face à des bouleversements massifs qui aggravaient la pauvreté et le chômage dans les villes, y compris les mutations technologiques et l'abandon des centres-villes en faveur des faubourgs. En quatrième lieu, les stratégies en matière de logement devaient avoir pour but de libérer du foncier pour le logement dans les villes, et il fallait investir en priorité dans un développement axé sur les transports afin de prévenir l'étalement urbain. Enfin, il convenait, dans le cadre d'initiatives multilatérales, de créer des mécanismes favorisant le financement innovant, notamment le financement mixte, afin d'établir des critères à l'intention des futurs responsables politiques pour faire en sorte qu'ils ne soient pas motivés par des politiques à courte vue allant à l'encontre de la réalisation des objectifs de développement durable, et d'évaluer les résultats obtenus par les dirigeants locaux au regard de ces objectifs.

52. M. Oyelaran-Oyeyinka a fait observer que les villes africaines devaient devenir des centres de production, en soulignant qu'elles n'étaient encore principalement que des centres de consommation de produits fabriqués pour l'essentiel hors du continent africain, mais qu'il existait d'immenses possibilités pour inverser cette situation et échapper au piège structurel dans lequel l'Afrique était tombée. Le potentiel d'efficacité et d'accroissement de la productivité était considérable, y compris pour combler les écarts entre zones urbaines et zones rurales, et entre villes principales et villes secondaires. Ainsi, l'essentiel des denrées alimentaires produites en Afrique provenaient de villes secondaires et de zones rurales, alors que la chaîne de valeur perdait en efficacité en termes de

transport, de logistique et de transformation. La Banque africaine de développement aidait des villes africaines à financer le logement, le transport, les routes et les infrastructures ; l'un des principaux obstacles auxquels les villes faisaient face tenait à leur incapacité à générer des financements de manière autonome, principalement du fait que malgré leurs niveaux d'endettement très faibles et leurs capacités potentiellement immenses à emprunter des fonds, les gouvernements infranationaux étaient rarement capables de trouver des financements suffisants pour fournir des infrastructures et des services, car la réglementation imposait aux gouvernements centraux d'emprunter des fonds au nom des gouvernements infranationaux.

53. Dans ses remarques, Mme Hoskins a détaillé le rôle indispensable de l'aménagement urbain comme principal moteur et accélérateur de la réalisation des objectifs de développement durable, et elle a encouragé les participants à se pencher sur l'aménagement et à imaginer les villes de l'avenir plutôt qu'à reproduire les villes qui avaient été bâties dans le passé. Tout d'abord, l'aménagement urbain permettait d'adapter les objectifs de développement durable aux spécificités locales et de les concrétiser, ainsi que les résultats qui en étaient attendus, aux yeux du public. Ensuite, l'aménagement était centré sur les populations, car il était indispensable de passer de la politique à l'expérience humaine. Enfin, l'aménagement urbain était un facteur d'intégration de tous les objectifs de développement durable, car les villes étaient les stations d'accueil ou les lieux où tous les objectifs de développement durable convergeaient, et celles d'entre elles qui étaient aménagées en tenant compte de ces objectifs contribueraient à créer un environnement urbain d'un type nouveau tant pour les populations que pour la planète.

54. Mme Currie a fait observer qu'une bonne planification urbaine était indispensable à l'édification de villes durables. À cet égard, elle a présenté l'expérience de Brisbane, une ville neutre en carbone qui avait accompli des progrès considérables en faveur de l'inclusion et de la durabilité. Elle a expliqué que la planification urbaine consistait à répartir des ressources limitées pour définir et concrétiser une vision avec des responsables de la planification qui étaient formés à travailler avec les acteurs concernés. On avait constaté, ces dernières années, que pour atteindre les objectifs de développement durable, il fallait penser et travailler différemment, et faire preuve de leadership et d'engagement. Grâce aux travaux de l'Association des planificateurs du Commonwealth et de l'Institut des architectes du Commonwealth, une pénurie massive de capacités de planification avait pu être identifiée parmi les pays développés et en développement du Commonwealth, ce qui avait conduit à la création d'un partenariat permettant de travailler avec des acteurs du Commonwealth pour promouvoir le changement. Ces travaux avaient débouché sur l'adoption d'une Déclaration sur l'urbanisation durable signée par 56 pays à Kigali en 2022. Grâce à un mémorandum d'entente récemment signé avec ONU-Habitat, ce partenariat avait été élargi et donnerait lieu à un plan d'action qui permettrait d'assurer une bonne planification dans un nombre encore plus grand de pays.

55. Dans ses remarques, M. King a laissé entendre que la transformation numérique aiderait à réaliser les objectifs de développement durable à condition que cinq problèmes soient résolus. En premier lieu, il fallait assurer la connectivité numérique dans le monde entier, grâce à des partenariats tels que l'initiative Partner2Connect, un projet conjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, et il fallait aussi renforcer les compétences numériques et les capacités techniques nécessaires dans tous les pays pour gérer cette connectivité. En deuxième lieu, il fallait poursuivre la coopération numérique, sans laquelle il serait très difficile de s'accorder pour gérer les données, mutualiser les ressources et faire des investissements structurés dans les infrastructures numériques publiques. En troisième lieu, il fallait faire respecter les droits humains, ce qui supposait de bâtir un avenir numérique sûr et inclusif qui protégerait les droits de tous les êtres humains, y compris les femmes, les enfants, les personnes handicapées et ceux qui étaient défavorisés. En quatrième lieu, il fallait garantir un Internet ouvert, inclusif et sûr, de sorte que chacun puisse participer et en partager les bénéfices, et que nul ne soit exposé à la menace de surveillance ou de cyberharcèlement, entre autres choses. Enfin, il était fondamental de bâtir la confiance et la sécurité, afin que les usagers du numérique aient confiance lorsqu'ils cliquaient sur des cookies, par exemple, ou lorsqu'ils répondaient à une application météorologique leur demandant de communiquer leur localisation. En somme, Internet devait être ouvert, sûr et centré sur l'humain, et il devait rendre des comptes.

56. Au cours du débat qui a suivi, répondant à une question du modérateur, M. Kor Ming a indiqué que les facteurs ou moteurs les plus importants pour atteindre les objectifs de développement durable étaient un cadre juridique complet, des politiques claires et une très forte volonté politique, ajoutant que la Malaisie, par exemple, s'était dotée en matière de logement d'un cadre juridique complet qui, pour promouvoir le logement abordable, prévoyait expressément que les promoteurs immobiliers ne pouvaient obtenir une licence que s'ils réservaient au moins 30 % de leurs projets à des logements abordables. M. Dardak a ajouté que l'un des problèmes auxquels les autorités locales étaient faisaient

face tenait à la difficulté de faire respecter les plans d'aménagement et les codes de construction. Il convenait donc de se pencher sur les mesures à prendre concernant les logements destinés aux ménages à faible revenu, souvent construits en enfreignant les règles et qui, en conséquence, étaient davantage exposés aux risques de catastrophe.

57. Mme Hoskins a indiqué que les réglementations nationales établissaient des règles du jeu équitables pour le secteur privé et les investisseurs, de sorte que tous les acteurs étaient tenus de respecter les mêmes règles et de payer les mêmes tarifs pour des produits durables. Gesler, qui était l'un des principaux cabinets d'architectes et d'urbanistes dans le monde, avait pris la décision en 2019 que tous ses projets seraient neutres en carbone d'ici à 2030. Cette décision avait créé un effet en chaîne dans tous les secteurs où la société exerçait, y compris les industries du béton et de l'acier et les fournisseurs de moquettes, de plafonds et d'autres matériaux de construction dans le monde, qui étaient encouragés à innover pour mettre au point des matériaux décarbonés.

58. Répondant à une autre question du modérateur sur le rôle des institutions financières de développement, M. Oyelaran-Oyeyinka a préconisé que ces institutions travaillent en lien plus étroit avec des partenaires tels qu'ONU-Habitat pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres engagements mondiaux. La Banque africaine de développement s'employait à combler la fracture entre milieu rural et aires urbaines en créant des zones de transformation des produits agricoles dans les quartiers périurbains de plusieurs pays africains, ce qui contribuerait à réduire la création de taudis et l'étalement urbain et aiderait également les autorités locales à générer les recettes dont elles avaient besoin pour construire des logements et fournir des services publics aux populations.

59. Répondant à une autre question du modérateur, Mme Currie a souligné qu'il était indispensable, pour bâtir des villes durables, d'avoir une vision claire et de prendre des mesures volontaristes pour y parvenir, et elle a fait observer que la ville de Brisbane s'était dotée d'une stratégie qui privilégiait la connectivité, l'accessibilité physique et la diversité, ce qui démontrait combien elle respectait les normes strictes du Comité international olympique afin d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que les incitations en faveur du logement universel et des bâtiments écologiques, qui de surcroît étaient neutres en carbone.

60. Répondant à une question du modérateur sur la réduction de la fracture numérique, M. King a fait remarquer que le monde numérique était plein de fractures, notamment une fracture en matière de données, dans la mesure où un flux croissant de données était géré et contrôlé par un petit nombre d'acteurs ; une fracture en matière d'innovation, puisque les nouvelles technologies étaient dominées par quelques plateformes concentrées dans deux pays ; une fracture en matière de gouvernance, puisque les nouvelles technologies étaient dépourvues des garde-fous élémentaires pour ne pas marginaliser certains et éviter les pratiques néfastes. On ne pourrait réduire ces fractures profondes que grâce au pacte numérique mondial qui serait examiné pour adoption au Sommet de l'avenir en septembre 2024.

### **3. La gouvernance multiniveaux et l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales**

61. La séance a commencé par des remarques liminaires de Mme Amina Mohammed, Sous-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, via un message vidéo, et de Mme Edlam Yemeru, Cheffe de l'Unité connaissances et innovations d'ONU-Habitat, suivies d'un discours d'ouverture de Mme Violet Shivutse, Présidente de la Commission Huairou et représentante régionale pour l'Afrique, puis d'une table ronde de haut niveau animée par un modérateur, M. Julians Amboko. Les intervenants étaient les suivants : M. Juhani Damski, Secrétaire permanent du Ministère de l'environnement (Finlande) ; M. Ignacio de la Puerta, Directeur de l'aménagement du territoire et du Programme d'urbanisme, Gouvernement basque (Espagne) ; Mme Nora Vargas, Présidente du Conseil de supervision, San Diego (États-Unis d'Amérique) ; Mme Rohey Malick Lowe, Maire de Banjul (Gambie) ; M. Lenin Zambrano, représentant des communautés autochtones (Équateur).

62. Mme Mohammed a noté que dans le monde entier, les villes et les gouvernements locaux faisaient face à de multiples crises liées à la hausse du coût de la vie, de l'énergie et de l'alimentation, et à l'inflation. Ces crises étaient amplifiées par les menaces sanitaires et économiques persistantes liées à la pandémie de COVID-19, à la guerre en Europe, aux sanctions ayant des incidences sur l'intégration de l'économie mondiale et à l'escalade de la course au pouvoir technologique. La communauté mondiale devait atténuer les répercussions profondes et complexes de cette conjoncture, qui affecteraient le Nouveau Programme pour les villes, en privilégiant l'action collective, les données et les investissements.

63. La session en cours d'ONU-Habitat revêtait une importance cruciale pour promouvoir des systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux, des politiques à plus long terme, des mesures de résilience et des mécanismes de financement, y compris dans le cadre de partenariats stratégiques, dans le but de préparer un avenir plus sûr. La collaboration étroite avec les acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés, ou communautaires, avec les équipes de pays des Nations Unies, les représentants de l'Équipe spéciale mondiale des gouvernements locaux et régionaux ainsi que d'autres acteurs du Nouveau Programme pour les villes était essentielle pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

64. L'Assemblée d'ONU-Habitat mettait en pratique les principes d'un multilatéralisme inclusif et en réseau. Il convenait de tirer parti des résultats de ses sessions pour amplifier les approches axées sur des solutions aux niveaux local et infranational, contribuant ainsi à la préparation du Sommet sur les objectifs de développement durable, lors duquel les États Membres devraient évaluer les progrès et les reculs enregistrés et trouver des solutions contribuant à la réalisation des objectifs. Des initiatives à fort impact étaient en cours d'examen pour démontrer la possibilité de progrès transformateurs, malgré les difficultés, y compris grâce à la mobilisation des dirigeants et des investissements. Les travaux de la coalition Local2030 recelaient un immense potentiel pour illustrer à quel point les initiatives inclusives associant plusieurs partenaires pouvaient contribuer aux transitions nécessaires dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, du numérique et de la protection sociale aux niveaux local et infranational, dans le but de faire avancer le Programme à l'horizon 2030.

65. Dans son discours d'ouverture, Mme Shivutse a fait remarquer que l'adaptation aux spécificités locales était essentielle pour remédier aux problèmes quotidiens que connaissaient les populations locales, y compris ceux qui concernaient l'eau et l'assainissement, les logements insalubres, les infrastructures et la pauvreté. Les organisations communautaires comme la Commission Huairou tiraient parti des défis auxquels elles se heurtaient pour mettre elles-mêmes au point des solutions et des innovations durables, plutôt que de se contenter d'attendre de l'aide. Au plus fort de la pandémie de COVID-19, par exemple, les femmes de l'organisation qu'elle dirigeait avaient pu contacter chaque membre de la communauté pour les sensibiliser et fournir les informations et innovations nécessaires au niveau local.

66. Les partenariats étaient indispensables pour concilier le multilatéralisme avec l'adaptation aux spécificités locales, notamment en ce qui concernait la réalisation de l'objectif de développement durable 11 et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. En outre, les partenariats public-privé ne pouvaient porter leurs fruits que s'ils étaient centrés autour de l'être humain, notamment grâce à un mode collaboratif de prise de décisions. Pour être constructifs, les partenariats devaient comporter l'examen des priorités des populations locales, des négociations relatives au partage des ressources et la fourniture en temps voulu d'informations aux populations locales pour faciliter leur compréhension des débats lors des réunions de haut niveau. De ce point de vue, l'autonomisation des populations locales était essentielle, car les gouvernements se succédaient alors que, dans la plupart des cas, les populations, elles, demeuraient.

67. L'une des priorités des populations locales était l'accès aux ressources, y compris les facilités de crédit, qui étaient susceptibles de favoriser l'autonomie économique, notamment celle des femmes. Les programmes menés au niveau communautaire pouvaient se substituer aux mesures qui n'étaient pas prises au niveau gouvernemental. En outre, l'expérience et la participation des populations locales pouvaient donner lieu à la mise au point d'outils permettant d'impliquer les gouvernements et de relever des défis tels que les changements climatiques. À cet égard, les femmes savaient rassembler des ressources dans des fonds communautaires de résilience pour préparer des crises éventuelles ou pour y réagir. Les groupes concernés devaient donc être associés, en tant que partenaires étroits et constructifs, aux réunions telles que la session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

68. En réponse à une question du modérateur sur la réussite de l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et de la gouvernance multiniveaux dans son pays, M. Damski a expliqué que le Gouvernement finlandais était tenu de collaborer avec les gouvernements locaux, qui jouaient un rôle important. La Finlande avait entamé les travaux relatifs aux objectifs de développement durable en 1993 et avait adopté une approche fondée sur la gouvernance à plusieurs niveaux depuis son premier examen national volontaire, auquel avaient été associés des universitaires, des gouvernements locaux et la société civile. Depuis lors, l'approche avait été renforcée et pouvait s'appliquer aux autres objectifs de développement durable comme dans d'autres domaines. La Finlande avait atteint tous les objectifs en matière de durabilité, mais de nombreux défis perduraient, y compris la durabilité écologique. Il était donc indispensable de tenir compte de l'importance de la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et d'accroître l'efficacité de l'économie circulaire.

69. En réponse au modérateur qui demandait comment faire en sorte que les examens locaux volontaires soient axés sur l'action en faveur de stratégies de développement à long terme, M. de la Puerta a signalé qu'en plus du Programme urbain espagnol, le pays Basque avait son propre plan urbain, le Programme du pays Basque-Euskadi, qui lui permettait de se saisir des questions territoriales en s'appuyant sur un réservoir de connaissances dont un gouvernement centralisé ne disposait pas toujours. Les politiques et stratégies de développement fondées sur une approche à plusieurs niveaux rassemblaient tous les acteurs nécessaires avec plus d'efficacité. Le Programme du pays Basque-Euskadi avait également permis de faire des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à une stratégie à long terme fondée sur des analyses. De plus, des priorités avaient été établies et partagées entre tous les acteurs. Le Programme comprenait des informations accessibles et vérifiables, notamment des indicateurs, qui permettaient d'établir des rapports d'étape, un cadre de gouvernance, et un examen local volontaire de la mise en œuvre des programmes pertinents et des investissements du Gouvernement basque et de leurs effets.

70. Interrogée par le modérateur sur la mise en œuvre d'une approche à plusieurs niveaux à San Diego et sur les obstacles rencontrés, Mme Vargas a expliqué que le changement passait nécessairement par un processus de prise de décisions publiques piloté au niveau local. L'Association des gouvernements locaux de San Diego avait accordé une attention particulière aux objectifs de développement durable 11.2 et 11.6. En favorisant la participation citoyenne et les partenariats avec des universitaires au niveau local, des initiatives telles que la gratuité des transports publics pour les jeunes à San Diego avaient pu être prises, qui avaient multiplié les possibilités et levé des obstacles à l'éducation et à l'emploi. Il en était également résulté une baisse de la circulation routière, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la santé dans la région. L'Association des gouvernements locaux de San Diego collectait également des données sur l'initiative pour en évaluer l'impact.

71. En réponse à une question du modérateur sur la prise en compte des questions de genre dans la gouvernance locale et dans la réalisation des objectifs de développement durable, Mme Malick Lowe a fait savoir que de nombreuses femmes avaient été laissées pour compte en Afrique, notamment en termes de participation à la vie politique. Or, s'il ne tenait pas compte des besoins spécifiques de chacun, le développement durable n'était pas viable. C'était pour cette raison que le Conseil municipal de Banjul avait intégré les questions de genre à la gouvernance locale et à la réalisation des objectifs de développement durable en formulant des politiques d'égalité des sexes, y compris en faveur de l'autonomisation économique des femmes et des filles, et en menant des programmes de renforcement des capacités tout en veillant au déploiement des stratégies nécessaires et à la mobilisation des ressources requises.

72. Interrogé par le modérateur sur les pratiques des populations autochtones qui pourraient contribuer aux objectifs de développement durable et être intégrées aux efforts d'adaptation aux spécificités locales, M. Zambrano a indiqué qu'en Équateur, le peuple Quechua vivait déjà conformément aux objectifs de développement durable, comme l'illustrait la notion de « bien vivre » qui existait dans sa langue. Cette notion signifiait que chacun devait être en mesure de vivre avec autrui sans discrimination. Dans le même esprit, il était encourageant que le système éducatif équatorien soit devenu bilingue et que les soins de santé soient désormais accessibles à tous.

73. Invité par le modérateur à donner son point de vue, M. Damski a dit qu'à l'avenir, le partenariat stratégique entre la Finlande et ONU-Habitat constituerait l'un des éléments essentiels de l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et de la gouvernance multiniveaux à l'échelon national. Le gouvernement central devrait aussi s'adresser aux gouvernements locaux que des demandes réalistes, car celles-ci posaient parfois des difficultés en termes de ressources et de financement. Une autre piste à explorer serait de diligenter un examen régional volontaire, qui pourrait apporter une contribution de taille en reliant les communautés entre elles et en favorisant un solide partenariat à l'appui des objectifs de développement durable, notamment grâce au partage de connaissances.

74. Interrogé sur les difficultés empêchant de tirer parti des liens d'interdépendance locaux et régionaux, M. de la Puerta a répondu qu'avant toute chose, il fallait cesser de dire ce qu'il fallait faire et commencer à agir, conformément au Nouveau Programme pour les villes, afin d'en atteindre les objectifs visés. Le pays Basque faisait face à des difficultés en matière de gouvernance, qui était à plusieurs niveaux et donc complexe. De multiples acteurs – économiques, sociaux, intellectuels et universitaires – étaient en jeu et chacun d'entre eux avait besoin d'être associé. Des groupes de travail avaient été créés pour remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, notamment pour répertorier les projets à déployer, afin d'ouvrir le dialogue sur les moyens qui permettraient d'atteindre les objectifs de développement durable.

75. En réponse à une question du modérateur demandant comment inclure toutes les communautés en adaptant les objectifs de développement durable aux spécificités locales, Mme Vargas a estimé que l'institutionnalisation des politiques était fondamentale pour susciter un changement durable. En outre, lors de la définition de ces politiques, il était indispensable d'associer aux discussions ceux qui étaient les plus touchés. L'Association des gouvernements locaux de San Diego avait pris une mesure de justice sociale afin de tenir compte du principe d'équité dans son travail quotidien, y compris en matière de répartition des ressources et de représentation dans la prise de décisions. Ainsi, dans une zone comme la frontière mexico-américaine entre San Diego et Tijuana, il était capital d'associer à la prise de décisions les 140 000 personnes qui franchissaient chaque jour la frontière. Dans ce contexte, la collaboration avait pris la forme de la distribution de vaccins pendant la pandémie de COVID-19 et la collecte de données qui étaient partagées afin de définir des politiques qui aient des répercussions positives sur les populations locales.

76. En réponse à une question du modérateur sur les réalisations qui avaient eu des effets sur la vie des femmes et qui favorisaient l'égalité entre les sexes, Mme Malick Lowe a expliqué qu'à cet égard, les travaux collaboratifs entrepris par le Conseil municipal de Banjul et le Gouvernement gambien avaient apporté la preuve d'une volonté politique. Au nombre des succès remportés figuraient les programmes de subventionnement et de sensibilisation des femmes afin de renforcer leur participation aux processus politiques nationaux. Avant 2021, environ 100 000 femmes étaient inscrites sur les listes électorales ; ce nombre était depuis lors passé à 150 000, ce qui avait contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable 5. Des travaux considérables avaient été effectués pour lutter contre les changements climatiques dans la ville de Banjul, notamment des projets de résilience destinés à prévenir les inondations. L'éclairage de rue avait également été installé pour promouvoir la sécurité et l'autonomisation des femmes. Il était nécessaire d'associer structurellement les gouvernements locaux et régionaux tout au long des processus de prise de décision, de mise en œuvre et de suivi en lien avec l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales.

77. Interrogé par le modérateur sur l'aide qu'il convenait d'apporter aux jeunes autochtones, M. Zambrano a répondu que son peuple s'était toujours efforcé de faire en sorte que les jeunes participent au changement. Dans le passé, les peuples autochtones n'avaient pas pu jouir de l'égalité des droits, notamment le droit à l'éducation. Il était important d'autonomiser les jeunes afin qu'ils puissent raconter l'histoire de leurs communautés. Un tel changement pouvait se produire grâce à l'éducation, qui pouvait combler le fossé entre le passé et les aspirations pour l'avenir.

78. Au cours du débat qui a suivi, un participant a suggéré d'intégrer la gouvernance multiniveaux dans le système des Nations Unies au moyen d'un mécanisme d'accréditation – semblable au statut consultatif octroyé aux organisations non gouvernementales (ONG) auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) – grâce auquel les gouvernements locaux et régionaux pourraient participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Un autre participant a exposé le point de vue selon lequel les objectifs de développement durable pourraient être atteints en créant un processus de certification de la qualité pour les villes durables, qui contribuerait également à réduire les écarts entre les villes les plus riches et les villes les plus pauvres.

79. En réponse aux questions du public, Mme Malick Lowe a fait savoir qu'elle s'était récemment rendue au Bénin et au Mali pour partager des informations et des exemples de réussite et pour fournir un appui destiné à reproduire des approches constructives fondées sur une gouvernance multilatérale et des projets adaptés aux spécificités locales. Il était fondamental que les gouvernements locaux s'approprient l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, plutôt que d'abandonner leur réalisation aux gouvernements centraux. L'élaboration de budgets tenant compte des questions de genre et l'octroi de bourses aux filles figuraient parmi les mesures visant à combler les inégalités entre les sexes et à éliminer les obstacles que rencontraient les femmes, l'éducation permettant aux femmes et aux filles de s'extraire de la pauvreté. La participation politique des femmes était tout aussi essentielle et les femmes devaient être associées à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernaient. En outre, un programme de volontariat avait été mis sur pied, en coopération avec des partenaires dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de lutter contre le chômage des jeunes, de pallier la pénurie de compétences et d'endiguer les migrations. D'autres partenaires seraient les bienvenus.

80. Mme Vargas a expliqué que les efforts visant à promouvoir la participation des jeunes avaient notamment consisté en forums animés au niveau local – qui s'étaient réunis non seulement à San Diego mais aussi en Basse-Californie (Mexique) – où les jeunes pouvaient faire entendre leurs voix. Au reste, une initiative consistant à accorder des cartes de transport public gratuites à tous les jeunes de moins de 18 ans provenait précisément de l'un de ces forums, car les jeunes y participant avaient signalé que l'accès insuffisant aux transports constituait un obstacle majeur à l'emploi et à



d'autres opportunités. M. Zambrano a insisté sur le fait que l'instabilité politique et la discrimination étaient les principales difficultés que rencontraient les jeunes autochtones dans les zones urbaines. Malgré les progrès accomplis, l'accès des jeunes autochtones à l'enseignement supérieur restait limité. En conséquence, les populations autochtones avaient adopté des approches adaptées aux spécificités locales pour la formation et l'autonomisation des jeunes dirigeants, permettant ainsi de faire entendre la voix des autochtones et de promouvoir une plus grande diversité.

81. Pour clôturer la table ronde, une vidéo sur le thème de la transformation des villes a été diffusée.

#### 4. Principaux enseignements de la session et Sommet de l'avenir

82. La séance a été animée par M. Laban Cliff Onserio. Les intervenants étaient les suivants : Mme Lachezara Stoeva, Ambassadrice et Représentante permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Présidente du Conseil économique et social (ECOSOC), qui participait en ligne ; M. Michal Mlynár, Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat ; Mme Stephanie Egerland, Chancelière de l'Université Hafencity de Hambourg (Allemagne) ; M. Jean-Pierre Elong Mbassi, Secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique ; Mme Musonda Mumba, Secrétaire générale de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar).

83. Mme Stoeva a entamé la discussion en présentant les réunions importantes à venir qui avaient un lien avec les débats à la deuxième session de l'Assemblée. L'objectif de développement durable 11 était l'un des cinq objectifs qui feraient l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet 2023, à laquelle ONU-Habitat avait apporté une contribution majeure. La réunion du Forum servirait de rencontre préparatoire avant le Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendrait en septembre 2023, lors duquel les États Membres examineraient les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et prendraient des engagements afin de garantir la réalisation des objectifs. Ayant déjà défini le Nouveau Programme pour les villes comme feuille de route du développement durable, l'Assemblée d'ONU-Habitat fournissait des orientations stratégiques sur le logement, la crise climatique, l'adaptation aux spécificités locales et le financement, domaines qui devaient être mis en relief au Sommet en tant que pistes pour la réalisation du Programme à l'horizon 2030. Peu après le Sommet, les États Membres se réuniraient au niveau ministériel à New York afin de préparer le Sommet de l'avenir, prévu en septembre 2024, où les États Membres envisageraient les moyens de renforcer l'architecture du multilatéralisme. Les résultats de la session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat donneraient des orientations en vue du Sommet de l'avenir et constitueraient une contribution à la proposition de pacte pour l'avenir, en particulier sous l'angle de l'adaptation aux spécificités locales et des nouveaux mécanismes institutionnels proposés pour associer les gouvernements locaux et régionaux aux processus intergouvernementaux, mais aussi sous l'angle de la crise urbaine et des nouveaux mécanismes institutionnels proposés pour y apporter une réponse mondiale.

84. M. Mlynár a commencé par rappeler qu'une réunion spéciale de l'ECOSOC et une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le Nouveau Programme pour les villes s'étaient tenues en 2022, qu'elles avaient principalement concerné l'attention que la communauté internationale portait au Programme et à l'urbanisation durable et, surtout, qu'elles avaient débouché sur la création du Groupe des amis d'ONU-Habitat. S'agissant de la situation mondiale, M. Mlynár a fait observer que la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 prenait du retard et que la pandémie de COVID-19 et les nombreuses difficultés mondiales rencontrées n'étaient pas les seules causes. Il fallait trouver des solutions en vue de la réunion à venir du Forum politique de haut niveau et du Sommet sur les objectifs de développement durable. Selon l'intervenant, l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales était cruciale et ONU-Habitat ainsi que la communauté rassemblée à l'occasion de la session en cours de l'Assemblée y apportaient une valeur ajoutée particulière. Il a exhorté les participantes et les participants à se saisir de cette occasion pour définir des moyens concrets qui permettraient aux autorités nationales, régionales et locales et autres acteurs principaux de ramener les objectifs de développement durable au niveau local, plus près des populations, afin d'en accélérer la réalisation.

85. Mme Egerland a évoqué l'évolution spectaculaire de l'enseignement, depuis la salle de classe traditionnelle jusqu'à un style d'apprentissage beaucoup plus interactif et participatif. Selon elle, l'éducation était un droit humain fondé sur l'égalité et la dignité qui allait de pair avec des éléments tels que l'accès aux données, l'utilisation des plateformes numériques, l'alphabétisation et la confiance en sa propre sécurité, ainsi que la sensibilisation, la vigilance et l'utilisation des mégadonnées.

L'éducation était le pont qui liait les gouvernements, la société civile et l'économie, et la pierre angulaire de la bonne gouvernance, et elle était indispensable à la réalisation de tous les objectifs mondiaux et au multilatéralisme. Elle devait donner accès aux connaissances scientifiques et technologiques les plus récentes, formulées dans un contexte social, et les citoyens devaient accepter les discours critiques, aussi difficile que cela puisse paraître. Les sujets tels que les changements climatiques, les conflits géopolitiques, l'injustice et les migrations devaient être replacés dans un contexte sociopolitique. Enfin, les jeunes devaient apprendre à tolérer un processus de prise de décisions fondées sur le consensus, comprendre en quoi ce processus consistait et comment y parvenir.

86. M. Mbassi a évoqué le changement de cap amorcé par le développement mondial, décrivant le dialogue de haut niveau comme une occasion unique de participer à un exercice conjoint pour envisager les moyens de bien négocier ce tournant. Il a dit qu'il plaçait beaucoup d'espoirs dans le Sommet sur les objectifs de développement durable précédant le Sommet de l'avenir, qui serait un jalon important dans ce processus. La proposition de déclaration ministérielle de l'Assemblée à sa deuxième session commencerait, selon lui, d'ouvrir la voie à un ensemble en réseau d'institutions multilatérales qui étaient en phase avec leur époque et qui s'adapteraient aux circonstances afin de garantir une transformation fondamentale favorisant des prises de décision mieux réparties, le bien-être collectif et de nouveaux modèles économiques de financement du développement durable. Il a donné aux participantes et aux participants l'assurance que l'on pourrait compter sur l'ensemble des gouvernements locaux et régionaux organisés en partenaires fiables pour s'inscrire dans cette dynamique.

87. Sur la question des zones humides, Mme Mumba a proposé de réhabiliter les zones humides situées à l'intérieur des villes afin de rétablir concrètement le lien entre l'environnement urbain et la biodiversité dont dépendait l'humanité. Les Parties à la Convention de Ramsar avaient approuvé un mécanisme d'accréditation des villes des zones humides en 2015 et, depuis, 43 villes avaient reçu le label « villes des zones humides ». Dans l'une d'entre elles, Kigali, la réhabilitation d'une zone humide au cœur de la ville avait ramené des oiseaux qui n'avaient plus été aperçus depuis des années et avait amélioré la qualité de l'eau s'écoulant hors de la ville. Mme Mumba a également mis en relief une résolution portant principalement sur les synergies, que la Conférence des Parties à la Convention avait adoptée à sa quatorzième session, et elle a cité la collaboration observée dans les villes pendant la pandémie de COVID-19 comme preuve illustrant le pouvoir des villes.

88. À la question du modérateur lui demandant d'expliquer son appel à l'action, M. Mlynár a fait observer que pour ce qui était de mobiliser, d'être plus inclusif et mieux connecté en réseaux, le rôle attribué aux gouvernements locaux et régionaux n'avait pas été suffisamment mis en valeur. La participation des gouvernements locaux et régionaux était fondamentale, car ils étaient les organes au plus près de la population au quotidien et donc à même d'évaluer concrètement les services de base dont elle avait besoin. L'intervenant a plaidé en faveur d'un multilatéralisme plus inclusif et mieux connecté en réseaux, ajoutant que les contributions et recommandations des gouvernements locaux et régionaux devaient de traduire par des résultats axés sur l'action.

89. Répondant à la question de savoir comment adapter l'apprentissage aux défis de l'avenir, en particulier pour des villes meilleures, Mme Egerland a présenté l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies (UNITAC Hambourg), un projet conjoint entre l'université Hafencity d'Hambourg, ONU-Habitat et le Bureau des technologies de l'informatique et des communications de l'ONU (OICT), qui était un excellent exemple d'implication des jeunes dans un processus d'apprentissage participatif tourné vers l'avenir.

90. Interrogé sur le rôle des gouvernements locaux pour façonner le dialogue multilatéral en faveur d'un développement urbain durable et garantir une adaptation efficace aux spécificités locales, M. Mbassi a fait remarquer que tout développement était local : le développement qui avait lieu ailleurs n'avait tout simplement pas lieu. Les populations étaient au fondement du processus, et la confiance entre les populations et les gouvernements était essentielle. Les technologies du copié-collé ne constituaient pas une approche adaptée du développement, en particulier dans les villes africaines, où l'innovation était indispensable pour faire face aux défis auxquelles elles faisaient face.

91. Mme Mumba, interrogée sur les conseils qu'elle donnerait aux gouvernements pour qu'ils renforcent la résilience, a suggéré de réfléchir à ce qu'il adviendrait, dans 300 ou 400 ans, des systèmes établis aujourd'hui. Les questions en jeu concernaient la justice, l'égalité, la paix et la sécurité. La pénurie d'eau, par exemple, entraînait des migrations et des soulèvements. Selon l'intervenante, les solutions fondées sur la nature, comme la réhabilitation des zones humides, constituaient la meilleure approche pour renforcer la résilience des villes.

92. En réponse à plusieurs questions soulevées au cours du débat qui a suivi, Mme Mumba a reconnu qu'en effet, la méthode du copié-collé évoquée par M. Elong Mbassi n'était pas adaptée à l'expérience africaine. De fait, les systèmes et technologies autochtones fondés sur la nature suscitaient un regain d'intérêt, leur utilité étant reconnue. La brique crue brûlée, par exemple, était un matériau de construction de logement de meilleure qualité et plus frais. La question de la propriété foncière des femmes était fondamentale, car si les femmes ne pouvaient pas posséder la terre, elles ne s'investiraient pas dans la réhabilitation des terres et des zones humides. M. Elong Mbassi, rappelant la déclaration que le Président du Kenya avait faite lors de la journée d'ouverture de la deuxième session de l'Assemblée, a ajouté que la construction de villes résilientes était une préoccupation mondiale qui affectait l'humanité dans son ensemble. Les villes résilientes respectaient la nature, à laquelle elles étaient reliées, et elles étaient fondées sur le principe selon lequel leur survie même dépendait des zones rurales et naturelles. La concurrence était le moteur de la crise écologique ; la solidarité entre pays et au sein des pays était la seule manière de renforcer la capacité de résilience. Il était temps de passer des paroles aux actes, de tirer parti du potentiel inexploité des connaissances locales et de replacer les savoirs traditionnels à leur juste place, aux côtés de la science, afin d'alimenter un dialogue éclairé et d'améliorer la résilience. Enfin, dans sa réponse, Mme Egerland a insisté sur le fait que les universitaires pouvaient fournir des cadres théoriques, des outils et des innovations afin d'aider les responsables publics ; toutefois, les problèmes locaux ne trouveraient de solutions que grâce à la participation de tous les acteurs concernés.

93. Le Directeur exécutif adjoint a reconnu que les solutions participatives étaient au cœur de l'implication des gouvernements locaux et régionaux. La gouvernance multiniveaux était l'un des autres éléments fondamentaux à promouvoir, y compris au sein du système multilatéral. La société civile était un acteur essentiel, car elle incarnait la conscience de la société, exerçait une mission d'évaluation et de contrôle et avait le pouvoir d'élire des dirigeants et d'exiger d'eux qu'ils rendent des comptes.

94. Dans sa déclaration finale, il a ajouté que les villes et les établissements humains pouvaient constituer un symbole d'espoir en vue d'un meilleur avenir urbain – et mondial – tout en privilégiant les communautés rurales et locales et leurs liens, sans discrimination d'aucune sorte. En effet, c'était grâce aux populations locales que le monde reprendrait le chemin de la réalisation des objectifs de développement durable. Où et comment les gens vivaient : ces deux critères continuaient de déterminer en grande partie les possibilités qui s'offraient à eux, leurs trajectoires, leur avenir. Certes, la conjoncture actuelle était alarmante, mais il était important de ne pas perdre espoir, de garder le cap, d'adopter des approches participatives, de promouvoir les partenariats et de définir des solutions inclusives, efficaces et centrées sur l'humain. Le temps était venu de passer le relais aux gouvernements infranationaux et locaux, aux parlementaires, à la société civile, aux peuples autochtones et aux communautés locales, au monde scientifique et universitaire et à d'autres acteurs pertinents afin d'adapter les objectifs de développement durable aux spécificités locales et de provoquer le changement profond et urgent qui était indispensable pour rendre les villes et les communautés plus écologiques, sûres, inclusives, résilientes et durables. Il fallait passer des paroles aux actes et mettre en œuvre des solutions concrètes, afin de ne faire aucun laissé pour compte. Des efforts conjoints étaient nécessaires pour donner corps au droit universel à un logement convenable, pour accélérer l'action climatique urbaine, pour renforcer l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et la gouvernance multiniveaux, et pour faire progresser les efforts inclusifs de relèvement urbain. Travailler main dans la main dans ce but aurait des retombées considérables sur la réalisation des objectifs de développement durable et ouvrirait la voie à un avenir durable pour l'humanité et pour la planète.

## Annexe V

### Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1. Des ministres et d'autres représentants de haut niveau ont prononcé des déclarations sur un éventail de sujets relatifs aux établissements humains, en accordant une attention particulière au thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ». Un certain nombre de représentants ont rappelé l'engagement de leur pays à soutenir ONU-Habitat dans la réalisation de ses buts et objectifs dans le domaine des établissements humains, y compris par des mesures d'appui aux niveaux international, régional et national, tout en aidant le Programme à s'acquitter de son mandat au moyen d'une efficacité, d'une transparence et d'une responsabilité accrues.

2. De nombreux représentants ont exprimé leur soutien à la Directrice exécutive, Mme Maimunah Mohd Sharif, ainsi qu'au secrétariat pour les mesures qui avaient été prises en vue d'améliorer les opérations et la gestion d'ONU-Habitat, y compris en adoptant une nouvelle structure de gouvernance, et de mettre davantage l'accent sur l'obtention de résultats concrets. Les efforts déployés par le secrétariat pour redresser la situation financière et regagner la confiance des donateurs ont été salués. Plusieurs représentants estimaient que le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 était un moyen positif de mettre en œuvre des actions faisant progresser le programme de l'Organisation, y compris le Nouveau Programme pour les villes.

3. Il a été noté que la réunion en cours se tenait à un moment propice, plusieurs réunions importantes se profilant à l'horizon : la réunion du Forum politique de haut niveau qui examinerait l'état d'avancement de l'objectif de développement durable 11 relatif aux villes et aux communautés durables en juillet 2023, le Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre 2023 et le Sommet de l'avenir en septembre 2024. La session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat avait été l'occasion d'endosser un rôle moteur dans la promotion du développement urbain durable dans ce contexte.

4. Un consensus s'est dégagé sur le fait que la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'établissements humains se heurtait à de nombreux écueils. Une urbanisation rapide était en cours dans le monde entier, alors qu'un nombre important et croissant de citoyens vivaient encore dans des taudis et des établissements improvisés, et les programmes de développement urbain étaient compromis par le manque de financement et de ressources. L'instabilité et les conflits, y compris la guerre en cours entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, avaient entraîné une myriade de problèmes tant dans le cadre des conflits eux-mêmes qu'au-delà, notamment une augmentation des flux de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées, la destruction d'établissements urbains et la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires<sup>1</sup>. Ces dernières années, la pandémie de COVID-19 avait gravement compromis la capacité des gouvernements et d'autres acteurs à fournir des services essentiels aux populations et avait entravé le progrès social et économique. Outre ces problèmes, le monde devait faire face à une incidence croissante de menaces environnementales, notamment les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer qui menaçait les populations vivant dans les zones côtières et insulaires de faible élévation, l'augmentation de la fréquence et de l'incidence des catastrophes naturelles, la perte de biodiversité et la pollution, réduisant la capacité de fournir aux êtres humains un environnement propre, sain, sûr et durable dans lequel ils puissent vivre, travailler et interagir. Les questions sociales avaient également pris de l'importance : inégalités, dégradation de la qualité de vie, augmentation du coût de la vie, insécurité urbaine et criminalité, surpopulation entraînant des tensions sociales, discrimination et exclusion. Face à ce déferlement de défis, la résilience mondiale et la capacité de résoudre les questions en jeu avaient été gravement affaiblies et mises à l'épreuve. Il s'ensuivait que le statut de la ville en tant que symbole de la civilisation humaine et vecteur de modernisation était menacé.

5. Il semblait évident que ces défis ne pourraient être relevés que par une action concertée. Dans ce contexte, le thème de la session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui mettait l'accent sur une action multilatérale pour atteindre les objectifs de développement durable afin d'assurer un avenir urbain durable, était à la fois pertinent et opportun. Un représentant a déclaré que le monde devait s'unir pour trouver un moyen de progresser dans le cadre d'un système multilatéral équitable, respectueux des différences mais uni dans le désir commun d'un avenir inclusif et durable pour tous.

<sup>1</sup> Exerçant leur droit de réponse, deux représentants ont prononcé des déclarations sur cette question.

Le concept d'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales fournissait un cadre pratique permettant aux pays de prendre des mesures réalistes contribuant à la réalisation des objectifs mondiaux.

6. Le Nouveau Programme pour les villes était considéré comme un cadre positif et une feuille de route visant à aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement urbain. Un représentant a déclaré qu'une mise en œuvre rapide et efficace du Nouveau Programme pour les villes contribuerait à l'enregistrement de progrès tangibles dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans la lutte contre la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution. Plusieurs représentants ont mis en lumière les mesures prises dans leur pays pour aligner leurs stratégies de développement sur les instruments internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.

7. Un représentant a fait observer que l'Assemblée d'ONU-Habitat était une plateforme importante qui réunissait les représentants des États Membres, des organisations de la société civile et d'autres acteurs pour leur permettre de mener des réflexions et d'élaborer des stratégies en faveur de l'urbanisation durable dans le monde. S'exprimant au nom d'un groupe de pays, un représentant s'est félicité de la place prépondérante qui était accordée, dans l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée, aux questions touchant le logement convenable d'un coût abordable, l'action climatique en milieu urbain, le relèvement après les crises urbaines, l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et la finance et la prospérité, et il a exprimé l'espoir que des décisions fortes seraient prises et conduiraient à des mesures positives.

8. De nombreux représentants ont déclaré que les progrès accomplis dans le domaine des établissements humains s'inscrivaient dans le cadre plus vaste de la durabilité, compte tenu de l'interdépendance des avancées sociales, économiques et environnementales sous tous leurs aspects. Pour cette raison, il conviendrait de placer les villes et autres zones d'installation en première ligne des efforts mondiaux de promotion du développement vert et de l'économie circulaire. La ville moderne devrait viser la neutralité carbone, l'efficacité énergétique, la résilience aux changements climatiques et la préservation de la diversité biologique ; être à l'avant-garde de l'aménagement de l'espace, de systèmes de transport durable efficaces et de la gestion des déchets adéquate tout au long de leur cycle de vie ; aider les personnes à parvenir à une qualité de vie satisfaisante, y compris en mettant à leur disposition des possibilités d'emploi et des politiques sociales inclusives qui accorderaient une attention particulière aux personnes et aux communautés vulnérables. Une bonne gouvernance, une action coordonnée et participative, et l'articulation des processus intersectoriels, à plusieurs niveaux et multipartites étaient les principaux moteurs de ce programme.

9. L'une des principales difficultés rencontrées dans le domaine des établissements humains était l'offre de logements convenables de bonne qualité. Les villes étaient nombreuses à continuer de faire face au problème des taudis et des établissements informels sans savoir comment fournir un logement d'un coût abordable aux habitants des zones urbaines à faible revenu. La situation était encore aggravée par les questions de gouvernance foncière et de garantie des droits fonciers. Un représentant a déclaré que le logement convenable était essentiel pour donner aux zones urbaines un avenir inclusif, sain et prospère, et une représentante a souligné que le logement était au cœur des efforts déployés dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes pour assurer la durabilité sur les plans social, économique, environnemental et spatial, ainsi que la justice spatiale, l'inclusion sociale, la gouvernance intégrée et la réduction de la pauvreté. Il existait plusieurs solutions pour remédier à la situation, notamment la consolidation des compétences des partenaires publics et privés pour la construction de logements d'un coût abordable ; l'amélioration de la chaîne de valeur par le renforcement des capacités de tous les acteurs ; la mise en place de mécanismes financiers pour aider les ménages à faible revenu à s'acheter un logement ; le lancement de programmes de logement dans les villes prévoyant l'amélioration et la prestation de services tels que l'électricité, l'eau et le transport, et la végétalisation des espaces publics.

10. D'autres éléments stimulant la régénération et la revitalisation urbaines avaient été recensés, dont : l'appui financier et technique et le transfert de technologies pour accélérer la mise en œuvre d'initiatives locales et ne laisser personne de côté ; l'affectation de ressources, par ONU-Habitat et d'autres acteurs, aux pays qui en avaient le plus besoin au travers de leurs programmes annuels en lien avec le logement convenable, la résilience urbaine, la réduction des risques de catastrophe, l'action climatique, et la prévention des crises urbaines et les interventions y afférentes ; l'élaboration de stratégies claires pour favoriser les effets de synergie au niveau mondial et régional et relever les défis liés à l'urbanisation ; la mise au point de technologies fondées sur les données aux fins d'une planification éclairée et d'une évaluation fondée sur des données factuelles des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le suivi régulier, la communication d'informations et la transparence étaient indispensables pour maintenir

la dynamique, tout comme le partage des expériences de réussite ou d'échec favorisant l'apprentissage mutuel et inspirant l'action. Plusieurs représentants ont particulièrement insisté sur l'utilisation des nouvelles technologies numériques pour la conceptualisation et la conception des transformations urbaines, un représentant ayant toutefois fait observer que l'absence d'orientations internationales sur l'utilisation de la technologie numérique dans le domaine de l'urbanisation ralentissait son développement. La résolution sur les villes intelligentes centrées sur les personnes, dont l'Assemblée était saisie à la session en cours, offrait l'occasion de combler cette lacune.

11. Plusieurs représentants ont évoqué l'éventail croissant d'initiatives internationales et régionales visant à aider les pays à atteindre leurs objectifs nationaux dans le domaine des établissements humains. De multiples représentants, dont une représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont décrit les actions menées par leurs pays pour mettre des ressources à la disposition de pays partenaires pour les aider à cet égard. Les domaines ayant bénéficié de cet appui concernaient notamment : l'accès à des services fiables et à des opportunités socioéconomiques pour les migrants dans les zones urbaines ; l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables ; le renforcement de la gouvernance foncière inclusive et la promotion des droits d'accès à la terre au travers du Réseau mondial d'outils fonciers ; le soutien à ONU-Habitat pour la transformation des établissements informels et des taudis par l'intermédiaire de l'Alliance des villes ; l'élargissement des modèles pour des villes intelligentes, durables et neutres en carbone ; la gestion des déchets et l'adaptation aux changements climatiques.

12. Un représentant a fait savoir que la collaboration entre ONU-Habitat, le Geneva Cities Hub et la Commission économique pour l'Europe, organisatrice du Forum des maires, avait renforcé les liens entre les actions menées aux niveaux local, national et international en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les autres forums liés au programme urbain mondial étaient notamment : la Plateforme africaine des villes propres, qui avait pour but de mieux faire connaître la gestion écologiquement rationnelle des déchets dans le contexte de l'économie circulaire ; la réunion des ministres du développement urbain durable du Groupe des Sept, qui devait se tenir en juillet 2023 au Japon ; la douzième session du Forum urbain mondial, prévue en Égypte en 2024. Plusieurs représentants ont constaté que la prochaine Journée mondiale du nettoyage serait célébrée le 16 septembre 2023 et offrirait l'occasion de mettre en avant le nettoyage des déchets pour améliorer l'environnement urbain ; la prochaine Journée mondiale des villes aurait quant à elle lieu le 31 octobre 2023. Plusieurs représentants ont insisté sur l'importance d'adopter une approche régionale. Un nombre croissant d'initiatives régionales avait aidé les pays, notamment le Forum urbain africain et le plan régional de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui était en cours de déploiement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

13. Plusieurs représentants ont également souligné l'importance de la coopération à l'échelle nationale. Une valeur ajoutée considérable était apportée aux activités lorsque tous les acteurs y étaient associés, notamment les institutions étatiques à tous les niveaux, le secteur privé, et les organisations représentant la société civile, les communautés, les peuples autochtones, le milieu universitaire, les femmes et les jeunes. L'aménagement devrait tenir compte des questions de genre et prévoir des processus décisionnels inclusifs pour garantir des résultats équitables et favorables à la cohésion sociale et à la résilience. Des représentants ont évoqué des conférences ou forums nationaux qui se tiendraient bientôt dans le domaine du développement urbain et qui visaient à faire avancer le programme de l'urbanisation grâce à une approche multipartite et multiniveaux. Un représentant a déploré que la nouvelle politique d'association des parties prenantes n'ait pas encore été achevée, ajoutant que la consultation des autorités locales, des spécialistes et de la société civile apportait une véritable valeur ajoutée à ONU-Habitat.

14. De nombreux représentants ont souligné les efforts que leurs pays avaient consentis pour résoudre les problèmes liés à l'urbanisation et apporter des améliorations dans tous les aspects de la vie dans les villes. Ces efforts comprenaient notamment l'adoption de lois et règlements visant à renforcer la mise en œuvre ; la mise en place de structures administratives, institutionnelles et organisationnelles visant à rationaliser l'aménagement urbain ; l'articulation de politiques intégrées qui inscrivaient le programme pour les villes dans le cadre plus large du programme social et environnemental et de l'action pour le développement ; l'élaboration de stratégies et de programmes à long terme pour les établissements humains ; la décentralisation de la gouvernance pour promouvoir la planification à l'échelle locale ; l'aménagement des réseaux de transport pour améliorer la connectivité et l'accessibilité ; l'accroissement des investissements dans les villes afin de stimuler la croissance durable ; la réalisation de projets de réfection des taudis, de construction de logements d'un coût abordable et d'amélioration de la sécurité d'occupation des terres ; la réhabilitation de zones urbaines dégradées ; l'amélioration des systèmes de gestion des déchets ; l'utilisation de la technologie numérique pour suivre les indicateurs des objectifs de développement durable et en rendre compte ; la création d'instances municipales chargées de coordonner l'action ; des interventions d'aide à

l'enfance, notamment dans le domaine de l'éducation ; des mesures d'amélioration de la qualité des logements et de l'infrastructure urbaine.

15. Enfin, des représentants ont exprimé leurs ambitions concernant la garantie d'un avenir durable pour les établissements humains, et le rôle d'ONU-Habitat pour atteindre cet objectif. La première étape de ce processus était que la session en cours de l'Assemblée permette d'obtenir des résultats fructueux, notamment une déclaration ministérielle, pour faire avancer le programme pour les villes et permettre aux générations actuelles et futures d'habiter une planète durable, résiliente et en bonne santé. Des représentants ont déclaré que le thème de la session en cours, qui mettait l'accent sur le multilatéralisme comme moyen d'atteindre les cibles du Programme à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, était un socle solide pour l'action dans le domaine des établissements humains. Les participants se sont accordés sur le rôle vital de l'Assemblée d'ONU-Habitat en tant que principal forum intergouvernemental au sein duquel les États Membres recensaient les défis de l'urbanisation auxquels la planète faisait face et se mettaient d'accord sur les principales stratégies pour les relever, dans un esprit de coopération internationale. La collaboration entre tous les partenaires, sous l'égide d'ONU-Habitat, était essentielle afin de construire un avenir meilleur pour les zones urbaines, où personne ne serait laissé de côté et qui ferait des villes des pôles d'innovation, de développement inclusif et de prospérité partagée.

## Annexe VI

### **Rapport du Comité plénier à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

#### **Introduction**

1. À la 2<sup>e</sup> séance plénière de sa deuxième session, tenue le lundi 5 juin 2023, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) a créé un comité plénier chargé de l'examen du point 7 de l'ordre du jour, relatif aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination, du point 8 relatif à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du point 9 relatif au rapport sur le Forum urbain mondial, et du point 11 relatif aux discussions sur le plan stratégique d'ONU-Habitat.
2. L'Assemblée a également décidé d'établir un comité de rédaction spécial à composition non limitée chargé d'examiner les projets de résolution, les projets de décision et le projet de déclaration ministérielle établis par le Comité des représentants permanents à sa deuxième réunion à composition non limitée, étant entendu que le comité de rédaction, une fois ses travaux achevés, transmettrait les projets de résolution, les projets de décision et le projet de déclaration ministérielle au Comité plénier afin qu'ils soient ensuite transmis à l'Assemblée pour adoption éventuelle.
3. Conformément à la décision de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité plénier a tenu quatre séances entre le mardi 6 juin et le vendredi 9 juin 2023. Comme en avait décidé l'Assemblée, le Comité était présidé par M. Damphey Bediako Asare (Ghana).

#### **I. Ouverture de la réunion**

4. Le Président du Comité plénier a ouvert la réunion le mardi 6 juin 2023 à 10 h 20. Après l'ouverture de la réunion, le Comité est convenu d'examiner les questions dans l'ordre suivant : transmission des projets de résolution au comité de rédaction ; présentation et débat sur le point 7 de l'ordre du jour ; présentation et débat sur le point 8 ; présentation et débat sur le point 9 ; présentation et débat sur le point 11 ; examen des projets de résolution du comité de rédaction ; adoption du rapport du Comité plénier ; clôture de la réunion.

#### **II. Transmission des projets de résolution au comité de rédaction**

5. Le Comité est convenu de transmettre au comité de rédaction, pour qu'il les examine, les projets de résolution et de décision ainsi que le projet de déclaration ministérielle contenus dans les documents qui lui avaient été soumis.

#### **III. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (point 7 de l'ordre du jour)**

6. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur les informations figurant dans les documents HSP/HA.2/4, HSP/HA.2/4/Add.1, HSP/HA.2/4/Add.2, HSP/HA.2/4/Add.3, HSP/HA.2/INF/2 et HSP/HA.2/INF/3.
7. Le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat, M. Michal Mlynár, a prononcé une déclaration et un autre représentant du secrétariat a fait une présentation.

#### **IV. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8 de l'ordre du jour)**

8. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur les informations figurant dans le document HSP/HA.2/5 ainsi que sur le résumé, établi par le Président, de la réunion de haut niveau organisée à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.



9. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé.
10. Après l'exposé, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la France et d'Israël. Le Directeur exécutif adjoint et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

## **V. Rapport sur le Forum urbain mondial (point 9 de l'ordre du jour)**

11. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur les rapports contenus dans les documents HSP/HA.2/6 et HSP/HA.2/INF/4 à 6.
12. En sa qualité d'hôte de la onzième session du Forum urbain mondial, la Secrétaire d'État de la Pologne, Mme Małgorzata Jarosińska-Jedynak, a fait une déclaration. Le Directeur exécutif adjoint a également fait une déclaration et un représentant du secrétariat a présenté un exposé.
13. Après l'exposé, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis et de la Fédération de Russie.

## **VI. Discussions sur le plan stratégique d'ONU-Habitat (point 11 de l'ordre du jour)**

14. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du mardi 6 juin 2023, le Président a présenté ce point de l'ordre du jour et appelé l'attention sur les rapports figurant dans les documents HSP/HA.2/8, HSP/HA.1/7 et HSP/HA.2/10.
15. Un représentant du secrétariat a fait une déclaration et un autre représentant du secrétariat a présenté un exposé.
16. Des déclarations ont été faites par le représentant de la République démocratique du Congo et la représentante du Kenya.

## **VII. Examen des projets de résolution présentés par le comité de rédaction**

17. À la suite des délibérations du comité de rédaction, le Comité plénier, à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, tenue le jeudi 8 juin 2023, a approuvé cinq projets de décision et neuf projets de résolution, et il est convenu de les transmettre au Président pour examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat.
18. À la 4<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Président a noté que le comité de rédaction avait achevé ses délibérations. Le Comité plénier a ensuite approuvé un projet de déclaration ministérielle et il est convenu de le transmettre au Président pour présentation à l'Assemblée d'ONU-Habitat.

## **VIII. Adoption du rapport**

19. À la 4<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Comité plénier a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport qui avait été distribué, étant entendu que la version finale serait établie par le Président avec le concours du secrétariat.
20. Après l'adoption du rapport, un représentant de l'Argentine a fait une déclaration.

## **IX. Clôture de la réunion**

21. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 9 juin 2023 à 15 h 35.